

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. JOSEPH ZAYED, président
Mme GISÈLE GRANDBOIS, commissaire
M. MICHEL GERMAIN, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROJET OLÉODUC ÉNERGIE EST DE TRANSCANADA
SECTION QUÉBÉCOISE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 13

Séance tenue le 17 mars 2016 à 13 h
Complexe les 2 glaces – Honco
Salle Desjardins
275, avenue Taniata
Lévis

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 17 MARS 2016	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
MOT DU PRÉSIDENT ET DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	1
PRÉSENTATIONS	
SYSTEMÈME DE PLAFONNEMENT ET D'ÉCHANGE DE DROITS D'ÉMISSION	
DE GAZ À EFFET DE SERRE DU QUÉBEC (SPEDE)	
PAR LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT	
ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....	6
M. Jean-Yves Benoît	
LES TAXES SUR LE CARBONE EN ALBERTA	
PAR COOP CARBONE	
M. Jean Nolet	10
PÉRIODE DE QUESTIONS	
PAR LA COMMISSION	15
M. ÉRIC TROTTIER.....	24
M. JEAN-DENIS JULIEN	27
M. STEVEN GUILBEAULT	30
M. PATRICK BONIN.....	34
Mme IRÈNE DUPUIS	40
M. LOUIS CASAVANT	48
Mme SHELLEY KATH.....	50
M. LOUIS CASAVANT	54
M. MARC BRULLEMANS.....	56
REPRISE DE LA SÉANCE	
RÉPONSES DU PROMOTEUR.....	70
Mme CAROLE DUPUIS.....	71
M. DENIS DESMEULES.....	73
M. LUC FALARDEAU	76
M. DENIS GAUTHIER	82
M. GUY PROVOST	85
QUESTIONS DE LA COMMISSION	91

**SÉANCE DU 17 MARS 2016
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

5 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors bon après-midi mesdames et messieurs. Bienvenue à cette treizième et avant-dernière séance de la première partie de l'audience publique sur le projet Oléoduc Énergie Est, section québécoise.

10

En effet, la séance de ce soir qui porte sur les impacts sociaux, sur l'acceptabilité sociale et sur les enjeux de gouvernance sera donc la dernière séance de la Commission pour la première partie de l'audience.

15

Mon nom est Joseph Zayed. Il me fait plaisir de présider cette Commission. Je suis accompagné par mes deux (2) collègues, madame Gisèle Grandbois et monsieur Michel Germain.

20

J'aimerais également souhaiter la bienvenue aux personnes-ressources. Tout d'abord du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques si la porte-parole voudrait bien se présenter.

PAR Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

25

Bonjour monsieur le Président. André-Anne Gagnon de la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique. Je suis accompagnée par ma collègue Annie Bélanger de la même direction, par monsieur Jean-Yves Benoît et monsieur Sergio Cassanaz des changements climatiques.

PAR LE PRÉSIDENT :

30

Merci madame. Du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

PAR M. RICHARD SIROIS :

35

Bonjour monsieur le Président. Richard Sirois secteur de l'énergie, Direction des approvisionnements et des biocombustibles. Je suis seul aujourd'hui.

PAR LE PRÉSIDENT :

40

Bonjour monsieur. Les Ressources naturelles Canada.

PAR M. BENOÎT LACASSE :

45 Bonjour monsieur le Président. Benoît Lacasse, agent principal d'évaluation
environnementale et je suis accompagné de Kim Karsperski qui est la directrice principale de la
recherche et du développement de notre Centre de recherche CanmetÉNERGIE à Devon en
Alberta.

PAR LE PRÉSIDENT :

50 Merci. Nous aurons aussi deux (2) experts, deux (2) présentations aujourd'hui. Tout d'abord
monsieur Jean-Yves Benoît. Bonjour. Si vous voulez vous présenter.

PAR M. JEAN-YVES BENOÎT :

55 Oui bonjour, Jean-Yves Benoît, directeur de la Direction du marché du carbone au ministère
du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
du Québec.

PAR LE PRÉSIDENT :

60 Et monsieur Jean Nolet, si vous voulez vous présenter.

PAR M. JEAN NOLET :

65 Merci. Merci monsieur le Président. Jean Nolet de la Coop Carbone et PDG de la Coop
Carbone.

PAR LE PRÉSIDENT :

70 Merci. Monsieur Bergeron, est-ce que vous souhaiteriez nous présenter quelqu'un de
nouveau dans votre équipe?

PAR M. LOUIS BERGERON :

75 Bonjour monsieur le Président. Aucune nouvelle personne cet après-midi.

PAR LE PRÉSIDENT :

80 Très bien. Alors est-ce que vous avez déposé des nouveaux documents ou vous avez des
réponses à certaines questions?

PAR M. LOUIS BERGERON :

Ce que je vous propose monsieur le Président, si vous êtes d'accord, au retour de la pause on va avoir plusieurs documents qu'on va déposer à la Commission.

85

PAR LE PRÉSIDENT :

Très bien. Est-ce que le ministère de l'Environnement aurait des réponses ou des documents à déposer?

90

PAR Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

Oui, en fait, si mon souvenir est bon, on avait trois (3) questions qui étaient un peu restées en suspens. En fait, la première c'était, est-ce qu'il est possible de fournir la progression des quantités de combustibles consommées au Québec par types de combustibles et par secteur.

95

Donc à ce propos-là, on a fait des vérifications et puis on s'est rendu compte que c'était plutôt le MERN qui détenait les statistiques énergétiques, et la question lui avait été acheminée, on a discuté avec eux et ils étaient plus à l'aise de déposer les renseignements. Donc soit cet après-midi ou ce soir, ils devraient être en mesure de le faire.

100

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc parce que la demande avait été déjà placée pour les prévisions. Donc un pronostic.

105

PAR Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

Oui.

110

PAR LE PRÉSIDENT :

Hier la demande a été placée pour le diagnostic, donc les cinq (5) dernières années.

115

PAR Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

Oui c'est ça.

120

PAR LE PRÉSIDENT :

OK parfait.

PAR Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

125 Exact. Sinon on avait également la question de, est-ce qu'il y avait eu déjà des fermetures de prises d'eau potable suite à des déversements. On est encore en train de faire des recherches pour trouver des listes à ce niveau-là, donc on va vous revenir aussi dès qu'on a la réponse.

130 Et finalement, on avait eu la question de madame Grandbois sur, quelle était la position du ministère par rapport aux coûts d'intervention de six cent dix-neuf millions de dollars (619 M\$) et qu'est-ce qu'on pensait de la contingence de trente pour cent (30 %).

PAR LE PRÉSIDENT :

Pour la rivière Etchemin.

135 **PAR Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

140 Pour la rivière Etchemin précisément. Alors à ce niveau-là on a déposé la réponse à la Commission. En fait, l'approche du ministère en matière de gestion des risques d'accidents technologiques majeurs s'appuie sur l'utilisation de technologies sécuritaires, la réduction du risque à la source, l'aménagement du territoire, la planification des mesures d'urgence. Donc l'accent est d'abord porté sur la prévention lors de l'évaluation d'un projet

145 Le ministère valide également aussi l'emplacement du projet pour qu'il soit le plus adéquat, en fonction des éléments sensibles du milieu. Donc dans l'éventualité d'un accident, donc un déversement dans ce cas-ci, le ministère doit s'assurer que le promoteur est en mesure de bien gérer les conséquences, par exemple par la planification d'urgences adéquate, par les PMU notamment, les plans de mesures d'urgence.

150 Donc le ministère évalue les conséquences d'un déversement ainsi que la capacité de réponse à l'aide des PMU. Il importe également de préciser qu'on a des outils légaux qui nous permettent d'aller chercher des remboursements des sommes dues lors d'une intervention. Donc le ministère n'exige pas de garanties financières en matière d'intervention d'urgence. Alors aucun calcul des coûts d'intervention n'est exigé au promoteur dans ce contexte-là.

155 Alors considérant ça, le ministère n'a pas de position sur le conservatisme du trente pour cent (30 %) de contingence ou d'une évaluation de coûts.

160 Mais précisons aussi que dans le cas du projet actuel de l'oléoduc Énergie Est, le promoteur, vu qu'il n'a pas déposé d'avis de projet ni d'étude d'impact, le scénario de déversement de la rivière Etchemin, on n'a pas pu l'évaluer. Donc on n'est même pas en mesure de dire si le déversement

de la rivière Etchemin était exactement le pire scénario selon les critères d'évaluation du ministère de l'Environnement.

PAR LE PRÉSIDENT :

165

Merci madame Gagnon. Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

PAR M. RICHARD SIROIS :

170

Oui monsieur le Président. Je confirme que nous avons reçu la demande. Les gens sont en train de traiter cette demande-là à l'interne puis vous devriez avoir une réponse en début de session ce soir.

PAR LE PRÉSIDENT :

175

D'accord, merci. Je vous signale également qu'il y a, pour la séance de cet après-midi, interprétation simultanée de l'anglais au français et du français à l'anglais. Les personnes qui le souhaitent peuvent donc aller chercher les écouteurs au kiosque en arrière de la salle et ceux qui suivent nos travaux dans le site Web du BAPE peuvent choisir, bien sûr, la langue de leur choix.

180

Je vous informe également que les registres dans chacune des salles sont maintenant ouverts. Vous pouvez donc vous inscrire pour poser votre question. Considérant le nombre de participants, nous procéderons d'abord par une première ronde d'inscriptions aux registres et nous fonctionnerons selon les principes d'alternance et de proportionnalité.

185

C'est la raison pour laquelle hier il y a eu beaucoup plus de personnes de la salle ici que par rapport aux autres salles, donc en fonction du nombre total d'inscriptions dans la salle principale et dans chacune des salles satellites. Chaque personne inscrite pourra poser une seule question et si le temps le permet bien sûr, nous procéderons à une deuxième ronde d'inscriptions.

190

A contrario, s'il devait y avoir un trop grand nombre d'inscriptions à la première ronde, les personnes qui n'auront pas eu le temps de poser leur question oralement pourraient, si elles le souhaitent, remettre leur question par écrit à la coordonnatrice de la Commission avant de quitter la salle. La Commission examinera toutes les questions et décidera des suites les plus appropriées.

195

Alors sans plus tarder, je demanderai à monsieur Jean-Yves Benoît de faire sa présentation, elle durera dix (10) minutes et monsieur Julien, mon collègue à la table ici, vous montrera une carte, une pancarte avec trois (3) minutes quand il vous restera trois (3) minutes.

200

C'est la même chose pour monsieur Nolet. On vous fera ce rappel à trois (3) minutes de la fin.

205

**SYSTÈME DE PLAFONNEMENT ET D'ÉCHANGE DE DROITS D'ÉMISSION
DE GAZ À EFFET DE SERRE DU QUÉBEC (SPEDE)
PAR LE MDDELCC**

210

PAR M. JEAN-YVES BENOÎT :

Bonjour monsieur le Président. Merci de nous recevoir aujourd'hui pour présenter le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec.

215

D'entrée de jeu, le gouvernement du Québec s'est donné des objectifs ambitieux de réduction d'émissions de gaz à effet de serre. À l'horizon 2020, une réduction de vingt pour cent (20 %) sous le niveau de 1990 et à l'horizon 2030, une réduction de trente-sept point cinq pour cent (37,5 %) sous le niveau de 90 toujours.

220

Le système de plafonnement et d'échange est un peu au cœur de l'action du gouvernement du Québec dans la lutte contre les changements climatiques. Il vise à induire un coût carbone dans l'économie pour inciter des modifications de comportement des agents économiques.

225

Et également, il y a des revenus importants qui vont être générés par la mise en place de ce système-là, on parle de plus de trois milliards de dollars (3 G\$) d'ici 2020 qui sont entièrement réinvestis par l'entremise du Plan d'action 2013-2020 en changements climatiques du Québec afin d'inciter des mesures de réduction, d'adaptation et de sensibilisation du public.

230

Le but pour le gouvernement du Québec est naturellement de réduire au maximum les émissions à la source au Québec et par la suite, dans un contexte de marché du carbone, de système de plafonnement et d'échange qui est lié avec la Californie et bientôt avec l'Ontario, d'assurer, de garantir l'atteinte de l'objectif au moins dans la zone régionale.

235

Petit historique. Le gouvernement du Québec, c'est vraiment en 2008 qu'il a pris la décision de se joindre à d'autres provinces canadiennes, d'autres états américains, membres de la Western Climate Initiative, un regroupement de gouvernements qui avait pour objectif de développer une approche commune de lutte contre les changements climatiques, principalement le développement et la mise en œuvre d'un système régional de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre.

240

245 Donc le Québec a joint la Western Climate Initiative en 2008. En 2009, le gouvernement a déposé le projet de loi 42 et a adopté la Loi 42 qui lui donne les pouvoirs habilitants pour mettre en œuvre un système de plafonnement et d'échange. La loi 42 est venue modifier la Loi sur la qualité de l'environnement et c'est maintenant à l'intérieur de cette loi-là qu'un système de plafonnement et d'échange a été instauré.

250 Les modalités de fonctionnement du système de plafonnement et d'échange sont toutefois définies dans un règlement gouvernemental, le Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre qui a été adopté en 2011 pour la première fois.

255 Également en 2011, le gouvernement du Québec a modifié son Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère afin de venir dicter de façon très précise comment les différents secteurs industriels doivent comptabiliser leurs émissions de gaz à effet de serre, dans le but de supporter la mise en œuvre du SPEDE, le système de plafonnement et d'échange.

260 Le système de plafonnement est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2013. Une année plus tard, au 1^{er} janvier 2014, on a lié notre système à la Californie. Ce qui fait en sorte que les droits d'émission, les permis de polluer qui sont émis par le gouvernement du Québec peuvent être utilisés en Californie pour, aux fins de conformité réglementaire là-bas, et les droits d'émission émis en Californie peuvent être utilisés au Québec pour conformité réglementaire ici.

265 Le dernier point, adoption de la cible 2030 par décret gouvernemental au mois de novembre dernier, c'est de trente-sept et demi (37 ½ %) sous 1990 pour 2030.

270 Donc le système. Depuis le 1^{er} janvier 2013, moment où la mise en opération a débuté, le système couvre les secteurs de l'électricité et de l'industrie. Au départ, il y avait environ soixante-quinze-quatre-vingts (75-80) établissements industriels visés appartenant à une soixantaine d'entreprises.

275 On a un seuil d'assujettissement, c'est vraiment les plus grandes entreprises qui sont visées par le système. Le seuil pour les entreprises industrielles, production d'électricité, a été établi à vingt-cinq mille tonnes (25 000 t) d'équivalent CO₂ par année. Avec un seuil de vingt-cinq mille tonnes (25 000 t), ça nous permet d'aller chercher, grosso modo, quatre-vingts pour cent (80 %) des émissions du secteur industriel québécois.

280 Depuis le 1^{er} janvier 2013, on a innové, on a étendu la portée du système pour couvrir également l'ensemble des distributeurs de carburants combustibles fossiles, donc on parle de l'essence, le diesel, l'huile à chauffage, le mazout lourd, donc carburants qui sont utilisés par les

citoyens à des fins de transport, à des fins de chauffage des bâtiments et dans les petites et moyennes entreprises du Québec.

285 Encore une fois on vise les distributeurs pour minimiser le nombre d'entreprises couvertes et on avait fixé le seuil à vingt-cinq mille tonnes (25 000 t) d'équivalent CO₂ par année.

290 Une modification règlementaire a eu lieu en 2015 et depuis le 1^{er} janvier 2016, donc depuis le début de l'année, on a abaissé le seuil d'assujettissement pour les distributeurs à deux cents litres (200 L), ce qui fait en sorte que tout carburant combustible qui entre au Québec pour être vendu et consommé au Québec est couvert par le système de plafonnement et d'échange.

295 Donc la portée de notre système, c'est maintenant quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) environ des émissions totales du Québec, ce qui fait de cet outil-là vraiment l'outil central qui est au cœur de la lutte contre les changements climatiques au Québec.

300 Donc en gros le fonctionnement! La première chose que le gouvernement fait pour l'ensemble des secteurs visés est d'établir un plafond annuel d'émissions de gaz à effet de serre; c'est les émissions maximales totales qui peuvent être émises par l'ensemble des personnes visées. On ne met pas un plafond pour chacune des entreprises, mais on met un plafond global pour la collectivité. Le plafond diminue d'année en année, de sorte à garantir l'atteinte sur la région de l'objectif de réduction que le gouvernement du Québec s'est donné.

305 Pour les entreprises qui sont visées, elles doivent déclarer annuellement leurs émissions de gaz à effet de serre, comme je le disais, en fonction des méthodologies prescrites dans le Règlement sur la déclaration obligatoire. Et le système exige que les entreprises, à la fin d'une période, remettent un droit d'émission pour chaque tonne émise et déclarée pendant cette période-là. Donc c'est relativement simple.

310 Il reste trois (3) minutes, c'est beau.

315 Certaines entreprises qui font face à de la compétition internationale peuvent recevoir des droits d'émission gratuitement afin de s'assurer que le système ne sera pas une raison pour fermer des entreprises ici, les délocaliser dans une autre juridiction où les normes environnementales sont moins importantes.

320 C'est un système qui donne également de la flexibilité aux entreprises afin de choisir quand elles vont investir pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre parce qu'on leur donne la possibilité d'acheter, à court terme, les droits d'émission d'une autre entreprise et lorsqu'elles sont prêtes à investir pour réduire, elles peuvent le faire.

325 Couverture des droits d'émission! La remise naturellement est effectuée à la fin de chacune des périodes de conformité. Pour l'instant on a trois (3) périodes, 2013-2014 celle-ci est maintenant terminée. Cent pour cent (100 %) des entreprises québécoises se sont conformées à la réglementation, on a eu un très bon taux de succès de cent pour cent (100 %) de conformité. Deuxième période, 2015-16-17 et une troisième 18-19-20, et le système va se poursuivre avec des périodes de trois (3) ans par la suite.

330 J'ai déjà un peu expliqué, c'est vraiment les étapes de fonctionnement! En début d'année, les entreprises doivent déclarer leurs émissions. Certaines sont également admissibles à recevoir gratuitement des unités tout au long et, à la fin d'une période, au 1^{er} novembre, suivant la fin de la période de conformité, c'est à ce moment-là qu'elles doivent remettre des droits d'émission.

335 Donc si on prend un exemple d'une entreprise qui émet cent mille tonnes (100 000 t) par année, au cours de la période 15-16-17, elle aura émis trois cent mille tonnes (300 000 t), elle doit remettre trois cent mille (300 000) permis au gouvernement du Québec. Dans l'exemple ici, l'entreprise en a reçu deux cent soixante-dix mille (270 000) gratuitement, donc elle a le choix, elle aurait soit dû réduire de trente mille (30 000) ou acheter trente mille (30 000) permis sur le marché pour les remettre au gouvernement.

340 Les entreprises peuvent s'échanger – je vais juste aller à la dernière – on est dans le cadre du projet de l'oléoduc Énergie Est! Le transport par oléoduc ou le transport de gaz par pipeline est une activité qui est potentiellement assujettie, visée par le système de plafonnement et d'échange. Maintenant le seuil d'assujettissement, comme je le disais, est de vingt-cinq mille tonnes (25 000 t) équivalent CO₂ par année.

345 Selon l'information qu'on a, le pipeline aurait principalement – les sources d'émissions d'un pipeline, selon ma compréhension, en gros, le fait de transporter du pétrole dans un tuyau n'émet pas de gaz à effet de serre. C'est vraiment les stations de compression ou les stations de pompage qui pourraient émettre des émissions de gaz à effet de serre.

350 Ce qu'on comprend, c'est que ces stations-là au Québec seraient à l'électricité, donc principalement non émettrices de gaz à effet de serre. Donc selon l'information disponible, le cas échéant l'oléoduc serait sous le seuil de vingt-cinq mille tonnes (25 000 t) et donc non assujetti au système de plafonnement et d'échange.

355 **PAR LE PRÉSIDENT :**

360 Merci beaucoup monsieur Benoît. Nous passons tout de suite à la présentation suivante par monsieur Jean Nolet.

LES TAXES SUR LE CARBONE EN ALBERTA PAR COOP CARBONE

PAR M. JEAN NOLET :

365

Alors bonjour et merci de m'accueillir pour cette présentation. Alors on m'a demandé de décrire comment fonctionnait le système albertain qui impose un prix sur le carbone à certaines entreprises en Alberta, et donc, j'ai choisi de procéder en comparant le système albertain au système québécois en pensant que ça simplifierait les choses pour la compréhension du commun des mortels. Et même pour moi, je vous dirais, que c'était aidant de faire cette comparaison-là.

370

Alors je commence avec une mise en contexte que je pense importante! En fait, l'Alberta a été la première juridiction en Amérique du Nord à imposer un prix sur le carbone. Et aujourd'hui l'Alberta, notamment sous l'impulsion du nouveau gouvernement, est en train de redéfinir cette approche-là.

375

Donc il y a plusieurs réglementations qui vont être mises à jour au cours de l'année. Il y a plus de clarté qui est attendue concernant l'approche que l'Alberta va employer suite au dépôt du prochain budget qui doit se faire, là, dans les prochaines semaines.

380

Et puis c'est important de signaler également que l'Alberta a mis en place un groupe aviseur sur les sables bitumineux pour le guider dans l'établissement d'un plafond sur les émissions de gaz à effet de serre du secteur des sables bitumineux qui doit entrer en vigueur en 2030.

385

Donc c'est une mise en contexte pour dire que ce que je vous présente aujourd'hui risque de bouger un peu dans les prochains mois. Selon l'information disponible, il y a beaucoup d'informations disponibles sur les orientations qu'on s'attend à prendre au fil du temps.

390

Pour mettre les choses en perspective, très rapidement, lorsqu'on regarde les émissions du Québec versus l'Alberta, le Québec émettait en 2012, excusez-moi, soixante-dix-huit millions de tonnes (78 Mt) et l'Alberta en 2013 deux cent soixante-sept millions de tonnes (267 M t) donc plus de trois (3) fois plus que le Québec pour une population à peu près deux (2) fois moindre.

395

Ce qui est intéressant quand on compare les deux (2) juridictions, c'est de constater qu'en Alberta, il y a quarante-six pour cent (46 %) des émissions qui proviennent directement du secteur pétrolier et si à ça, on ajoute la génération de l'électricité à partir de charbon, bien on arrive à soixante-trois pour cent (63 %), pour un total important des émissions de gaz à effet de serre de la province.

400 Ceci étant dit maintenant, ça vaut la peine de comparer les objectifs entre le Québec et
l'Alberta. Alors monsieur Benoît a présenté les objectifs pour le Québec avec un moins trente-sept
point cinq pour cent (-37,5 %) pour 2030, actuellement en Alberta, il n'y a pas d'objectif global de
réduction de gaz à effet de serre qui est chiffré. En fait, on a un objectif de réduction d'intensité par
405 entreprise de douze pour cent (12 %) et ce, sur une base historique, sur la base historique
2003-2005. Comme on va le voir plus tard, ça touche pas toutes les entreprises.

Par contre, il y a des changements qui sont annoncés. On parle de quinze pour cent (15 %) de réduction depuis le 1^{er} janvier 2016, donc en fait, c'est pas un changement annoncé celui-là a eu cours, mais à partir de 2017, l'objectif serait d'être vingt pour cent (20 %) sous le niveau de 410 2003-2005 en termes d'intensité toujours.

Dans les moyens mis en œuvre maintenant pour atteindre l'objectif, alors vous l'avez compris, avec la présentation que vient de faire monsieur Benoît, c'est qu'au Québec, on a un système de plafonnement et d'échange. Alors le gouvernement établit un plafond et crée des droits d'émission en conséquence, il distribue ces droits d'émission là. Une des façons de distribuer les 415 droits d'émission, c'est de les vendre aux enchères et le produit de cette vente-là va au Fonds vert qui alimente des programmes.

En Alberta, on a un système un peu différent. Plutôt que d'avoir un «cap and trade», ce qu'on a c'est un système qu'on appelle de «baseline and credit» en anglais mais en français on dirait une 420 ligne de référence et de crédit. Concrètement ce qu'on fait, c'est qu'on établit une cible, un objectif pour les entreprises visées par le règlement, et les entreprises qui font mieux que la cible qui leur est fixée obtiennent un crédit qu'elles peuvent ensuite vendre sur le marché.

Les entreprises qui n'atteignent pas cet objectif-là ont plusieurs moyens pour se conformer à la réglementation et ça aussi, je vais y revenir avec un peu plus de détails, mais un des moyens, c'est de contribuer à un Fonds d'investissement technologique, constitué en Alberta par le 425 gouvernement albertain, à un prix déterminé à l'avance.

Alors historiquement, ce prix-là était de quinze dollars la tonne (15 \$/t), donc une entreprise qui atteignait pas sa cible, pour toutes les tonnes où elle dépassait la cible qui lui était fixée donnait 430 un quinze dollars la tonne (15 \$/t) au gouvernement qui le mettait dans son Fonds de développement des technologies. Depuis peu, ce montant-là a été fixé à vingt dollars la tonne (20 \$/t), en fait depuis le début de l'année.

Ce qu'on nous annonce dans les changements à venir au cours des prochains mois, c'est que la ligne de référence, dont je vous ai dit qu'elle était basée sur un historique 2003-2005, dans le futur va être basée sur les meilleures performances du secteur d'activité dans lequel se situe 435 l'entreprise. Alors c'est un changement important. Et puis à partir de janvier 2017, le prix pour avoir

440 accès au Fonds d'investissement technologique du gouvernement va être de trente dollars la tonne (30 \$/t). Donc des changements qui sont, somme toute, importants.

445 Monsieur Benoît a mentionné que les entreprises qui étaient visées et qui étaient, en fait, qui étaient soumises à la réglementation au Québec étaient les entreprises qui émettaient plus de vingt-cinq mille tonnes (25 000 t) et que, depuis le début de l'année, on avait, en fait depuis, oui, depuis le début de l'année, on avait, depuis le début de l'année 2015, on avait inclus les importateurs et les distributeurs d'hydrocarbures.

450 Alors en Alberta, ce n'est pas vingt-cinq mille tonnes (25 000 t) le seuil, mais cent mille tonnes (100 000 t), qui fait en sorte qu'une entreprise est assujettie à la réglementation et, comme au Québec, on prévoit assujettir et ce, à partir de janvier 2017, le secteur de l'importation et de la distribution des hydrocarbures. Et le coût pour ces entreprises-là, qui n'atteindront pas leur cible et qui voudront participer au Fonds d'investissement technologique, va être de vingt dollars la tonne (20 \$/t) en 2017 et va passer à trente dollars la tonne (30 \$/t) en 2018.

455 Vous l'avez compris, monsieur Benoît a mentionné qu'il y a une allocation gratuite pour le secteur manufacturier qui est couvert par la réglementation au Québec, alors on est dans un système différent en Alberta. Mais implicitement, on se trouve également à avoir une allocation gratuite du fait que le gouvernement, dans le fond, octroie aux entreprises le droit d'émettre tant et aussi longtemps qu'il a pas atteint la cible qu'on lui fixe dans le cadre du «baseline and credit», de la ligne de référence et du crédit. Donc implicitement, c'est quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) des émissions qui sont octroyées gratuitement dans le système albertain.

465 Comme j'ai mentionné plus tôt, il y a un changement important qui est en train de se prévoir en Alberta, c'est que plutôt que d'agir sur une base historique, d'établir les cibles sur une base historique comme on le fait actuellement, on s'oriente vers une base sectorielle.

470 Alors les façons de se conformer à la réglementation, monsieur Benoît les a décrites pour le Québec, alors on parle de réductions internes, d'allocation gratuite, d'achat de droits provenant de d'autres entreprises, d'achat de crédits compensatoires.

475 Quand on parle de crédits compensatoires, on fait référence à l'achat de réductions de gaz à effet de serre qui proviennent d'acteurs qui ne sont pas obligés de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Donc, par exemple, dans le secteur agricole ou dans le secteur des gaz réfrigérants, des lieux d'enfouissement sanitaire qui sont pas réglementés, c'est possible pour quelqu'un qui a aucune obligation d'obtenir un crédit s'il réduit ses émissions de gaz à effet de serre.

Et par ailleurs, on parle d'achat aux ventes aux enchères, alors on a la même logique en Alberta exactement avec même les crédits compensatoires sauf que, plutôt que d'avoir une

480 contribution au Fonds via une vente aux enchères, vous l'avez compris, la contribution en Alberta
prend la forme davantage d'une redevance pour ceux qui excèdent la cible qui leur est fixée.

485 Quand on parle de crédits compensatoires, à titre comparatif, c'est important de savoir que,
au Québec, les entreprises québécoises peuvent se conformer à la réglementation en achetant
des crédits compensatoires de partout dans le Western Climate Initiative, et là on a des protocoles,
on en a quatre (4) au Québec, six (6) en Californie et treize (13) possibles en Ontario, puis on
attend des nouvelles de ce côté-là. Alors qu'en Alberta, c'est possible de se conformer via des
crédits compensatoires seulement si on les achète en Alberta. Par contre, ils ont trente-trois (33)
protocoles chez eux.

490 En termes d'impacts maintenant, parce que c'est une question qui m'était posée, alors c'est
intéressant de comparer les prix auxquels on fait face au Québec. Alors on a un prix plancher pour
les ventes aux enchères qui est prévu au Québec et vous le voyez évoluer à l'écran, là, selon les
années et selon le taux de change et l'inflation.

495 Donc on peut prévoir, dans ces ordres de grandeur là, le prix du carbone au Québec au
cours des prochaines années jusqu'à 2020. Étant donné ce qu'on connaît de l'Alberta, et là on
parle d'un prix plafond, on parle d'un prix plus élevé la tonne qui couvre pas tout à fait les mêmes
joueurs comme vous l'avez vu.

500 Ce prix-là, après 2017, en Alberta, va augmenter en termes réels et va être notamment
fonction de ce que vont s'imposer les compétiteurs de l'Alberta sur les mêmes marchés.

505 Si on essaie de traduire ça en impact sur un baril de pétrole de sables bitumineux, alors
selon les chiffres qu'on a pu obtenir, on parle d'environ quatre-vingts kilos (80 k) de CO₂ par baril
de pétrole et, dépendamment donc du prix du pétrole, vous pouvez avoir un ordre de grandeur de
l'impact que ça peut avoir sur le prix d'un baril de pétrole, donc ça pourrait, à trente dollars la tonne
(30 \$/t), représenter deux dollars quarante (2,40 \$).

510 Qu'est-ce que ça veut dire deux dollars quarante (2,40 \$), bien vous avez vu comme moi les
prix du pétrole chuter au cours des derniers mois. Le prix, là, j'entendais à la radio en m'en venant
tantôt, est rendu à quarante dollars (40 \$US), donc dans un contexte où le coût de production
actuel pour une nouvelle installation est de soixante-quinze (75 \$US), mais pour une vieille
installation un coût d'autour de trente-cinq-quarante dollars (35 \$US-40 \$US), le deux et quarante
515 (2,40 \$) est pas négligeable.

Si on regarde maintenant ce que ça donne en termes d'accumulation dans les fonds, tant le
Fonds vert au Québec versus le Fonds technologique en Alberta! Alors pour l'année 2015, étant
donné l'importance du taux de change, ça a donné huit cent trente millions (830 M\$) au Québec,

520 qui ont été accumulés dans le cadre du Fonds vert et si on veut comparer avec l'Alberta, bon bien,
et là, je me réfère à ce qui est prévu pour parrainer avec le Tech Fund albertain, on parle de trois
milliards de dollars (3 G\$).

525 Donc trois milliards de dollars (3 G\$), c'est trois point six (3,6) fois plus qu'au Québec en
termes de fonds recueillis, pour des émissions trois point quatre (3,4) fois plus élevées. Donc on
pourrait soutenir qu'en termes de poids sur l'économie, ce qu'on va recueillir dans nos fonds va être
similaire en termes d'impacts par tonne émise au Québec et en Alberta.

Juste pour compléter...

530

PAR LE PRÉSIDENT :

J'imagine que vous arrêtez. Oui, allez-y.

535

PAR M. JEAN NOLET :

540 C'est juste la dernière diapo que j'ai, pour compléter le portrait! Il faut avoir l'esprit que,
justement, l'Alberta veut établir un plafond de cent millions de tonnes (100 Mt) sur ses émissions
provenant du secteur des sables bitumineux et ça pour, 2030. Alors le niveau étant d'environ
soixante-dix millions de tonnes (70 Mt) actuellement.

Et un autre volet important de la stratégie albertaine, c'est qu'ils comptent réduire les
émissions de méthane de l'entièreté du secteur du pétrole en Alberta de quarante-cinq pour cent
(45 %) d'ici 2025.

545

Ça fait le tour de ce que je voulais vous mentionner.

PAR LE PRÉSIDENT :

550

Merci infiniment monsieur Nolet.

555

560

**PÉRIODE DE QUESTIONS
PAR LA COMMISSION**

PAR LE PRÉSIDENT :

565

Alors, nous allons débiter immédiatement les questions. Je vais céder la parole à mon collègue, monsieur Germain.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

570

Merci. Mes questions s'adressent à Ressources naturelles Canada. Je vais faire référence à un document d'Environnement Canada, mais d'après moi, vous connaissez ce document-là. C'est un document qui a été produit en 2014 qui s'appelle «Tendances en matière d'émissions au Canada».

575

Dans ce document-là, on peut constater que l'intensité des émissions de la production des sables bitumineux semble avoir très peu diminué entre 2005 et 2012, on peut voir que c'est une diminution d'intensité de production de l'ordre d'un pour cent (1 %).

580

Environnement Canada, dans son document, projetait que pour la période à l'époque, il faut comprendre que c'est le document de 2014, mais néanmoins, c'était pour la période 2012 à 2020, le ministère estimait que l'intensité des émissions diminuerait de façon beaucoup plus significative, c'est-à-dire, selon les calculs qu'on peut faire, à partir des chiffres du tableau, de l'ordre de six pour cent (6 %) pour les sables bitumineux et environ autour de cinq point cinq pour cent (5,5 %) pour de la production conventionnelle.

585

Je sais pas si Ressources naturelles Canada a pu examiner ça.

590

Ce que je dirais à prime abord, parce que ça, c'est des chiffres agrégés, quand on fait des prévisions habituellement, bon, dans ma compréhension de ce qu'est une prévision, c'est qu'on a un objectif qui est fixé avec un plan d'action, avec des moyens précis d'année en année, telle technologie est introduite à tel moment, et ça devrait contribuer avec tel investissement à diminuer.

595

Donc ce qu'on constate, c'est qu'il y avait des attentes de performance beaucoup plus élevées pour la période 2012-2020 que 2005-2012 en termes d'intensité d'émissions pour la production.

600

Est-ce que vous êtes en mesure de nous dire qu'est-ce qui ferait en sorte que les émissions pourraient diminuer de façon plus significative pour les années à venir dans la production notamment des sables bitumineux?

BY Mrs. KIM KASPERSKI :

Thank you, Mr. President. I am not exactly familiar with that document but I do understand the question. There's two types of oil sands mining -- oil sands production, there is mining and in situ. Their CO₂ production rates are quite different. For mining operations, the current technology has reached its limit in terms of CO₂ intensity reduction.

There was a big drop about in the early 2000s when they dropped the temperature needed for extraction based on research. So that created a significant drop in GHG intensities for mine or sand.

But until or if there are new technologies introduced for mined oil, mined ore that are not based on the water-based extraction, it's sort of at its limit.

There is research right now looking at non-aqueous extraction that is using solvent; that potentially can reduce GHG intensity but that is for mined ore that is solely at the research stage.

Merci monsieur le Président. Je ne suis pas tout à fait familière avec ce document, mais je comprends la question. Il y a deux (2) types d'exploitation des sables pétrolifères. Il y a l'extraction in situ et les taux de production de CO₂ sont pas mal différents entre les deux (2). Pour ce qui est des opérations à ciel ouvert de minage, la technologie actuelle a atteint ses limites.

Pour ce qui est de l'intensité, des réductions d'intensité de CO₂, il y a une grosse chute, une grosse baisse au début des années deux mille lorsqu'ils ont baissé la température requise pour l'extraction après certaines recherches, ça, ça a créé une bonne baisse dans l'intensité des gaz à effet de serre pour ce qui est à ciel ouvert dans les sables pétrolifères.

Mais tant qu'il n'y aura pas de nouvelles technologies qui seront introduites pour les mines à ciel ouvert ou l'extraction à ciel ouvert, si vous voulez, qui ne sont pas basées sur l'extraction avec de l'eau, ça a atteint sa limite.

Il y aura de la recherche en cours actuellement qui examine de l'extraction non aqueuse, c'est-à-dire en utilisant des solvants, qui pourrait peut-être réduire l'intensité des émissions de gaz à effet de serre, mais ça, c'est pour les mines à ciel ouvert, c'est

For in situ operations where the CO₂ intensity is higher than mined ore, the limit there, what most in situ operations are based on what they call thermal operations, where they heat water to create steam, so the GHG intensity is related totally to the amount of energy needed to heat that steam.

Research right now was looking at ways to reduce that energy needed for in situ thermal operations such as what is called solvent-assisted steam generation, where they would add solvent with the steam so you don't need as high a temperature. Therefore, not as much energy, therefore fewer GHG emissions.

That has undergone pilot testing but it's not commercially used yet.

There is other research looking at, for example using purely solvent for in situ extraction, but there you'd also have to look at the lifecycle assessment for the production of the solvent, for example, as compare to the GHG emissions just from heating water to produce steam, for example.

Another potential for in situ extraction which is actually -- shows great promise and is potentially being used in Colombia, in South

seulement au niveau de la recherche actuellement

Pour ce qui est des opérations in situ, là où l'intensité du CO₂ est plus élevée bien sûr que l'opération à ciel ouvert, la limite dans la plupart des opérations in situ sont basées sur ce qu'on appelle les opérations thermiques où on chauffe de l'eau pour créer de la vapeur, alors l'intensité d'émissions des gaz à effet de serre est reliée totalement avec l'énergie nécessaire pour chauffer cette vapeur.

La recherche actuellement cherchait des façons de réduire l'énergie requise pour les opérations thermiques in situ comme ce qu'on appelle génération de vapeur assistée par solvant où on ajouterait des solvants dans la vapeur, alors on n'aurait pas besoin d'une aussi haute température de vapeur et par conséquent, pas autant d'énergie, donc moins d'émissions de gaz à effet de serre.

Ça, ça a subi certains tests pilotes, mais c'est pas utilisé commercialement encore.

Il y a d'autres recherches qui examinent par exemple l'utilisation de solvant pur, seulement du solvant pour l'extraction in situ, mais là aussi, il faudrait regarder l'évaluation du cycle de vie pour la production d'un solvant par exemple qui produit des émissions de solvant, comparé par émissions de solvant où on chaufferait seulement de l'eau pour produire la vapeur.

Une autre piste pour l'extraction in situ qui est très prometteuse en fait et qui est utilisée déjà en Colombie en Amérique du Sud,

America, is what is called "Toe to heel air injection". It underwent research many years ago, it was not applied in Alberta but they might take another look because that does not use any steam essentially use -- it sounds bad, but you set the formation on fire, you inject air and it's the in situ burning of bitumen that then heats the rest of the formation.

c'est ce qu'on appelle l'injection d'air avec chaleur totale. Ça a fait l'objet de recherche il y a de nombreuses années, ça n'a pas été appliqué en Alberta, mais ils vont peut-être examiner la chose, parce que ça n'utilise aucune vapeur. Essentiellement, on utilise, ça a l'air mauvais, mais on met tout ça en feu, on injecte de l'air dans le feu, et c'est le brûlage in situ du bitume qui chauffe ensuite le reste de la formation.

But I have not seen any proposals to do that in Alberta to date. But I know they're doing that in Europe and in South America.

Mais j'ai pas vu de proposition de faire ça en Alberta. Ça sonne mal, mais c'est la méthode. Je sais qu'ils font ça en Europe et qu'ils font ça aussi en Amérique du Sud.

So until new technologies are developed to reduce the GHG emissions, as I said solvent-assisted, there is potentially ongoing research right now to significantly reduce CO2 emissions. Ideas are coming out of the University of Alberta but again, they're just in the R&D stage.

Donc tant qu'il n'y aura pas de nouvelles technologies qui seront développées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, comme je l'ai dit, assistance par solvant par exemple, peut-être qu'il y a de la recherche en cours actuellement pour pouvoir réduire de façon significative les émissions de CO₂. Il y a des idées qui viennent de l'Université d'Alberta en particulier, mais, encore une fois, c'est seulement à l'étape de la R et D.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

605

Particulièrement dans les présentations de monsieur Nolet, on a vu qu'il y avait un objectif, d'ailleurs ça a été discuté dernièrement lorsque le premier ministre Trudeau est allé aux Etats-Unis, sur les réductions notamment des émissions fugitives de méthane dans la production pétrolière.

610

Du côté de la production notamment in situ, est-ce que d'après vous, il y a des progrès qui pourraient être accomplis, des progrès intéressants, étant donné qu'on utilise du gaz naturel, est-ce que des progrès intéressants pourraient être atteints au sujet des émissions fugitives de méthane liées à la production des sables bitumineux?

615

BY Mrs. KIM KASPERSKI :

As was mentioned yesterday, all sands production doesn't have a lot of fugitive emissions of methane. For in situ operations, the methane is burnt, so the emissions are CO₂.

Most of the fugitive emissions, well fugitive as well as venting come from conventional oil and gas.

And there is a significant research program right now by the Federal Government looking at all aspects of reducing methane emissions from conventional oil and gas. There's potentially significant reductions that can be made by flaring and venting fugitive emissions from conventional.

But from oil sands, the type of fugitive emissions would be typical as you would find in conventional; for example, from tank storage; how do you reduce emissions from tankage? How do you reduce emissions from stack? Well, there is no stacks as such, let's say from refineries.

Comme on l'a mentionné hier, tous les types de production n'ont pas beaucoup d'émissions fugitives de méthane. Dans les sables pétrolifères, il n'y a pas beaucoup d'émissions. Le méthane est brûlé, donc les émissions sont du CO₂, il n'y a pas beaucoup d'émissions de méthane dans les sables pétrolifères.

La plupart des émissions fugitives comme on les appelle, c'est que les émissions d'éventation viennent surtout de l'exploitation du pétrole conventionnel et du gaz conventionnel.

Il y a beaucoup de programmes de recherche très importants faits par le gouvernement fédéral qui examinent tous les aspects qui pourraient mener à la réduction des émissions de méthane pour ce qui est des opérations pétrolières et gazières conventionnelles. Il y a des réductions significatives qui pourraient être accomplies par le "flaring" et l'éventation des émissions fugitives.

Mais pour ce qui est des sables pétrolifères, le type d'émissions fugitives serait typique de ce qu'on peut trouver dans le conventionnel, comme entreposage en réservoir, comment est-ce qu'on peut réduire l'émission des entreposages, et comment est-ce qu'on peut réduire les émissions des empilages par exemple, il n'y a pas d'empilage, mais disons dans les raffineries, comment on peut réduire les émissions de raffinerie.

But from oil sands, the emissions of methane are not as much as from conventional oil and gas and that's targeting conventional is where you get your biggest impacts.

Mais pour ce qui est des sables pétrolifères, les émissions de méthane sont pas aussi élevées que pour ce qui est de l'exploitation conventionnelle. Il faut donc cibler beaucoup le pétrole conventionnel pour avoir le plus gros impact.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

620 Je vous remercie. J'aurais une autre question, celle-ci porte sur la production estimée en Alberta, sur l'évolution de la production qui est anticipée en Alberta.

625 Vous, de votre côté, votre ministère, est-ce que vous faites des comptabilisations et ainsi que des projections liées à la production pétrolière en Alberta? Notamment en indiquant quelle serait l'évolution, par exemple la production conventionnelle évoluerait de telle façon dans les prochaines années, la production des sables bitumineux de telle façon, éventuellement aussi la production de pétrole de schiste par exemple qui pourrait se faire en Alberta, est-ce que votre ministère compile des projections à cet effet-là pour qu'on ait du détail?

630 **PAR M. BENOÎT LACASSE :**

On va prendre la question, puis on va vous revenir dans les plus brefs délais.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

635 Donc le plus loin possible dans le temps, par exemple dans les projections, on sait que l'Office national de l'énergie avait produit un document très récemment qui s'appelle «L'avenir énergétique au Canada en 2016» où ils font des projections jusqu'en 2040.

640 Mais vous aviez du détail à nous fournir en lien avec le document de l'ONÉ, donc plus de chiffres ventilés, ce serait apprécié.

BY Mrs. KIM KASPERSKI :

Yes, and the Alberta Government also produces an annual oil projection report, so we can also get that as well where they break it down individually.

Oui, et le gouvernement de l'Alberta produit aussi des projections annuelles du pétrole. On pourrait obtenir ça pour vous aussi où c'est ventilé et subdivisé..

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

645 Juste pour compléter la question de mon collègue! Dans la projection de l'Office national de
l'énergie qu'il a mentionnée dans le document «Avenir énergétique du Canada en 2016», l'ONÉ
estime ou projette, estime donc que les sables bitumineux pourraient représenter soixante-dix-
sept pour cent (77 %) de la production du Canada en 2040 en comparaison avec cinquante-neuf
pour cent (59 %) actuellement.

650 Vous l'avez mentionné tout à l'heure, normalement l'intensité, enfin la génération de gaz à
effet de serre par les sables bitumineux est plus élevée que la production conventionnelle, est-ce
qu'on peut donc anticiper, toutes choses étant égales par ailleurs, que l'augmentation de la
proportion de sables bitumineux dans la production totale de pétrole au Canada aurait tendance,
655 ce phénomène à lui seul, aurait tendance à entraîner une augmentation de l'intensité des
émissions moyennes par tonne de pétrole produit, sans tenir compte des réductions qui
pourraient être associées à une amélioration des technologies?

BY Mrs. KIM KASPERSKI :

You anticipated a point I was going to say which was if there are changes in technology, if we extrapolate from current technology and intensities, then just by mathematics or arithmetic, one would project that the intensity of GHGs as compare to conventional oil would increase if the proportion of oil sands bitumen is greater for all oil produced.

Although, I will add one caveat is that our conventional resources are dropping, which is why that is why there is, you know, a bigger fraction of oil coming from non -- what some people call non-conventional reserves, both in Canada and globally.

Oui, vous avez anticipé quelque chose que j'allais dire justement. S'il y a des changements dans la technologie, si on extrapole à partir des technologies actuelles et des intensités actuelles, à ce moment-là, simplement avec des simples règles de trois (3) ou de mathématiques très simples, on pourrait prévoir que l'intensité des gaz à effet de serre par rapport au pétrole conventionnel devrait augmenter si la proportion qui est produite par le bitume des sables pétrolifères est plus élevée.

Mais j'aimerais ajouter une mise en garde ici. C'est que les ressources conventionnelles diminuent et c'est pour ça qu'il y a un pourcentage plus élevé de pétrole qui provient de ce que les gens appellent des sources non conventionnelles ou des réserves non conventionnelles, aussi bien au Canada que dans le monde d'ailleurs.

So as the conventional light oil drops, even things other than oil sands become heavier, heavier oil, so even if we said no more oil sands but the conventional reservoirs are heavier and heavier oil, you need secondary, tertiary recovery more energy intensity, more water use. It's not situation normal for conventional.

Et à mesure que le pétrole léger conventionnel diminue, même des choses autres que les sables pétrolifères deviennent plus lourds, on va plus vers le pétrole lourd. Même si on dit plus de sables pétrolifères, mais le conventionnel va devenir de plus en plus lourd et il va falloir une opération secondaire et tertiaire avec plus d'intensité énergétique. On va utiliser plus d'eau, même si on n'allait pas du côté des sables pétrolifères.

So if we assume situation the same for oil sands, we can't assume that for conventional going ahead because the easy oil is gone or it's been, is already, you know, getting limited and to get the heavy oil will take more energy.

Donc c'est pas une situation comme ce qu'on avait auparavant, même pour le conventionnel. Si on suppose que la situation est la même d'ailleurs pour les sables pétrolifères, on peut pas présumer la même chose pour le conventionnel, parce que le pétrole facile est déjà parti et a déjà été extrait, ou en quantité limitée, et puis il faut aller chercher au pétrole lourd et ça, ça va prendre plus d'énergie.

660 **PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :**

665 Merci. Je vais vous poser une question, vous faire une demande qu'on a déjà faite à vos collègues d'Environnement Canada hier, mais au cas où vous auriez des références différentes, vous demander quelles sont pour vous les meilleurs références quand on veut utiliser un facteur d'émissions pour les différentes catégories de pétrole?

i vous pouviez nous confirmer, selon vous, les meilleures sources qui sont les plus, disons, comparables bien entendu. Donc on apprécierait.

670 Puis ma dernière question, je reviendrais à la toute première question de mon collègue! Il a mentionné que le document «Tendances en matière d'émissions au Canada» d'Environnement Canada, donc rapportait une réduction de l'intensité des émissions des sables bitumineux de moins d'un pour cent (1 %) entre 2005 et 2012, mais projetait une réduction de l'intensité pour ces mêmes sables bitumineux, projetait une réduction de l'intensité de six pour cent (6 %) donc entre 675 2012 et 2020, donc une période à peu près de la même durée, une période qui va s'achever bientôt.

680

Et sur la base des commentaires que vous avez faits, vous sembliez dire que les améliorations technologiques, il n'y avait pas nécessairement tant de choses qui étaient prêtes maintenant. Est-ce que je peux comprendre, sur la base de vos commentaires, que c'est peut-être un peu optimiste d'espérer un six pour cent (6 %) d'amélioration de l'intensité énergétique pendant cette période?

BY Mrs. KIM KASPERSKI :

I would definitely have to look at their report to see what they based that reduction on.

Certainement, il faudrait que je regarde le rapport avant pour voir sur quoi ils basaient cette réduction.

If they were basing that on technologies that will be implemented during that time or they're projecting to be implemented, I can't comment until I see what they based their numbers on and if it was due to some technologies they were foreseeing.

S'ils basaient ça sur des améliorations technologiques qui seraient mises en œuvre pendant cette période de huit (8) ans ou qu'on prévoyait qui seraient mises en œuvre, je peux pas faire de commentaire, donc tant que je n'ai pas vu sur quoi ils fondaient leurs chiffres. Et si c'était dû à des améliorations technologiques..

685

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Je comprends très bien. Est-ce que ça serait possible pour vous de nous revenir avec un commentaire à ce sujet? On apprécierait beaucoup, parce que c'est une façon pour nous de mieux comprendre ces données.

690

PAR Mme KIM KASPERSKI :

Oui, vraiment.

695

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci madame.

700

ÉRIC TROTTIER

705 **PAR LE PRÉSIDENT :**

J'appellerai maintenant monsieur Éric Trottier à Trois-Rivières.

Bon après-midi monsieur Trottier.

710

PAR M. ÉRIC TROTTIER :

715 Bonjour messieurs et madame la Commissaire. Mon nom naturellement est Éric Trottier, je suis citoyen de Trois-Rivières, je suis membre aussi du Comité vigilance hydrocarbures de Trois-Rivières. Je suis membre actif aussi du Parti vert du Canada, j'ai d'ailleurs été le candidat du Parti vert du Canada aux dernières élections fédérales de 2015 dans Trois-Rivières. Je suis un membre actif aussi du Parti vert du Québec. Mais je ne suis pas à titre de représentant officiel de ces dernières organisations politiques.

720 Ma question concerne un article de journal qui est paru le 4 juillet 2013 dans le National Post. C'était indiqué que le gouvernement albertain envoyait cinq milliards (5 G\$) dans Énergie Est pour acheter cent mille (100 000) barils par jour.

725 On sait qu'il y a eu un nouveau gouvernement NPD en Alberta d'élus voilà peut-être un an un an et demi (1-1½), est-ce que l'entente a été reconduite?

Ma question s'adresse naturellement à monsieur Bergeron de la compagnie Énergie Est. J'ai la copie ici de l'article. Merci.

730 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci monsieur. Monsieur Bergeron, est-ce que vous pouvez répondre à la question?

735 **PAR M. LOUIS BERGERON :**

Monsieur le Président, la teneur des ententes avec les expéditeurs, si c'est ce à quoi monsieur Trottier fait référence, sont de nature confidentielle.

740 Vous avez certains expéditeurs qui ont choisi de révéler les volumes entre autres qui font partie des ententes, mais sinon, notre engagement à TransCanada, c'est de ne pas révéler la teneur des ententes avec les expéditeurs publiquement. C'est le choix de l'expéditeur.

PAR LE PRÉSIDENT :

745 Malheureusement, la réponse ne peut être que ça, monsieur Trottier, à moins que vous ayez quelque chose de précis dans le journal qui pourrait nous aiguiller vers quelque chose d'autre?

PAR M. ÉRIC TROTTIER :

750 Non. La photo du journal, c'était la nouvelle ministre Rachel Notley, c'est en anglais l'article naturellement, qui disait ça tout simplement, achetait pour cinq milliards (5 G\$) dans Énergie Est cent mille (100 000) barils par jour.

755 Avant l'élection, c'était comme ça, après l'élection on ne savait plus trop si ça allait être reconduit. C'était seulement ça ma question. Merci.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

760 Excusez-moi, monsieur Trottier, ce que vous avez dit tantôt, c'était que le gouvernement albertain investirait dans le projet Énergie Est? C'était quoi exactement la phrase que vous avez citée?

PAR M. ÉRIC TROTTIER :

765 La phrase que j'ai citée, c'est que le gouvernement albertain engageait cinq milliards (5 G\$) dans Énergie Est pour acheter cent mille (100 000) barils par jour.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

770 Le gouvernement albertain lui-même.

PAR M. ÉRIC TROTTIER :

775 Oui c'est ça. L'ancien gouvernement conservateur. Là, c'est le nouveau, je veux savoir si l'entente va être reconduite avec le gouvernement NPD en Alberta.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

780 Monsieur Bergeron, donc ce point précis là, est-ce que ça vous dit quelque chose?

PAR M. LOUIS BERGERON :

785 Oui en effet. En 2013, le gouvernement albertain avait pris un engagement de volume sur la conduite.

Maintenant, comme je vous disais tout à l'heure, je ne peux pas révéler la teneur des engagements avec les expéditeurs. C'est leur alternative, c'est leur prérogative, je devrais dire.

790 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :**

Mais à votre connaissance, l'engagement albertain, lui, du gouvernement albertain, est-ce qu'il tient toujours ou il ne tient plus?

795 **PAR M. LOUIS BERGERON :**

Je n'ai pas la possibilité de révéler...

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

800 Même si c'est gouvernemental?

PAR M. LOUIS BERGERON :

805 Exact.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

810 Je vous remercie.

PAR M. ÉRIC TROTTIER :

Merci.

815 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous, monsieur Trottier

820

JEAN-DENIS JULIEN

PAR LE PRÉSIDENT :

825

Monsieur Jean-Denis Julien de Trois-Rivières.

PAR M. JEAN-DENIS JULIEN :

830

Bonjour monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

835

Bonjour monsieur.

PAR M. JEAN-DENIS JULIEN :

840

Madame et monsieur les Commissaires. Une autre référence qui me questionne. Je voyais, c'est cité dans le New York Times de mai 2012, 9 mai 2012, monsieur James Hansen qui est directeur du NASA Goddard Institute affirmait que le gisement des sables bitumineux pouvait libérer deux cent quarante milliards de tonnes (240 Gt) de carbone, deux mille milliards (2000 G) de barils qu'il précisait, dans l'atmosphère.

845

Par rapport à ça, il y a un article qui a paru dans Nature, la revue Nature, le 24 février 2016, qui mentionne que le budget carbone planétaire admissible, si on vise un monde qui vit sous deux degrés Celsius (2 °C), il le portait à cent soixante milliards (160 Gt) de carbone.

850

J'ajouterais en aparté, je suis conscient à un plafonnement de cent mégatonnes (100 Mt), mais ce plafonnement-là, ce que j'en comprends, laisse quand même de l'expansion pour les sables bitumineux. Alors il pourrait passer, ce que je vois, de deux point cinq (2,5 m) à cinq millions (5 M) de barils par jour.

855

Donc en tenant compte de tout ça, j'aimerais savoir ce que pense TransCanada de ces données?

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bergeron.

860

PAR M. LOUIS BERGERON :

Monsieur le Président, je vais demander à madame Barss de répondre.

BY Mrs. SARA BARSS :

Thank you Mr. President. I can't speak specifically to those numbers without looking at them closer but, you know, as we've noted before, the Alberta Government has released significant increases to their greenhouse gas program, including a cap on to oil sands as well as increasing the price on greenhouse gas emissions as well as tying compliance to industry leading performance.

Merci monsieur le Président. Je ne peux pas parler précisément de ces chiffres sans les regarder de plus près. Mais vous savez, comme on l'a noté auparavant, le gouvernement de l'Alberta a prévu des augmentations significatives pour le programme des émissions à effet de serre, y compris le plafond sur les sables pétrolifères et l'augmentation du prix des émissions des gaz à effet de serre, ainsi que des conformités plus serrées sur la performance de l'industrie.

And so we believe the government is making a significant step forward in terms of attempting to reduce greenhouse gas emissions from the oil sands.

Donc nous croyons que l'industrie accomplit un pas en avant important pour ce qui est d'essayer de réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des sables bitumineux.

865

PAR M. JEAN-DENIS JULIEN :

Est-ce que ce pas dans les circonstances actuelles, avec les technologies actuelles semble suffisant pour aider à réduire ce qui me semble un gros écart entre deux cent quarante milliards (240 Gt) et cent soixante milliards (160 Gt), d'après les chiffres?

870

PAR LE PRÉSIDENT :

Je vous avoue, monsieur Julien, moi-même j'aurais été embêté avec une question de cette nature-là qui vient à chaud avec des données, et on demande à quelqu'un de commenter sur ces données qu'il n'a pas, dont il n'a pas pris connaissance. Donc c'est un petit peu embêtant.

875

Et je suis obligé d'accepter la réponse telle qu'elle a été présentée.

PAR M. JEAN-DENIS JULIEN :

880

D'accord monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci monsieur Julien. Monsieur Germain.

885 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :**

Monsieur Bergeron, excusez-moi de revenir encore à la charge, donc sans vous demander de divulguer les ententes avec le gouvernement albertain, mais c'est une précision.

890 Donc sur la base de l'article de 2013, j'en profiterai également, si monsieur Trottier écoute, s'il est capable de laisser au moins l'hyperlien de l'article du National Post qu'on puisse le lire pour bien comprendre la mise en contexte, mais le gouvernement albertain lui-même, est-ce qu'il est un producteur de pétrole via soit une société d'État ou quelque chose comme ça, actuellement?

895 **PAR M. LOUIS BERGERON :**

Si vous voulez, on pourrait faire une recherche, monsieur le Commissaire, à savoir à quel titre le gouvernement de l'Alberta est intéressé à participer à Énergie Est.

900 Parce qu'encore une fois, il y a des détails que je peux révéler, mais je préfère vérifier avec les spécialistes.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

905 Regarder comme il faut. Mais en même temps, avec l'article du National Post, si on a l'hyperlien, vous pourrez le lire autant que nous.

PAR M. LOUIS BERGERON :

910 Oui, puis ça, l'article date de 2013, comme j'ai expliqué plus tôt cette semaine, il a fallu, quand on a enlevé le port au Québec, il a fallu retourner voir les expéditeurs.

915 Alors à savoir est-ce que l'entente a été renouvelée intégralement ou avec certaines modifications, c'est le genre de détail que je ne possède pas et je dois valider à savoir qu'est-ce que je peux révéler à ce niveau-là.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

920 Mais en prenant connaissance de l'article, en tout cas, nous aussi, on va peut-être être mieux à même et s'il y a lieu on pourra vous poser des questions par écrit.

PAR M. LOUIS BERGERON :

Effectivement, en 2013, il y avait effectivement une entente, le gouvernement faisait partie de l'entente.

925

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

En tout cas, on va lire l'article et s'il y a lieu, on posera des questions additionnelles.

930

PAR M. LOUIS BERGERON :

D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT :

935

Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

940

Est-ce qu'on pourrait peut-être convenir, dans le fond, que suite à vos vérifications, que vous nous reveniez avec l'information que vous pouvez nous donner?

PAR M. LOUIS BERGERON :

945

Je vais tenter, dans la mesure du possible, de vous donner une réponse aujourd'hui, mais on vous reviendra avec une réponse formelle.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

950

Merci.

STEVEN GUILBEAULT

955

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Steven Guilbeault de Laval.

960 **PAR M. STEVEN GUILBEAULT :**

Bonjour monsieur le Président, madame, monsieur les Commissaires. J'aimerais poser une question au représentant de TransCanada.

965 Le 7 mars dernier, Marc Lessard, un résident de Montréal-Est a demandé, et je le cite :

«Est-ce que TransCanada garantit qu'il n'y aura pas d'exportation à partir du port de Montréal?».

970 La réponse de monsieur Bergeron qui est sur le site du BAPE, je le cite également :

«TransCanada, monsieur le Président, n'a aucun projet pour exporter du pétrole brut à partir du Québec.»

975 J'ai déposé avec le BAPE un document où il y a l'ensemble du paragraphe de la réponse de monsieur Bergeron.

Mais dans un document que TransCanada a déposé devant le BAPE, le document PR2.1.12 pages 7-5 et 7-6, je vous lis un extrait de ce document-là :

980 «Un volume total 42 900 m³/j 270 000 b/j demeure visé par contrat aux termes des conventions de services de transport de base inchangées. Des pourparlers avec les expéditeurs touchés se poursuivent relativement au traitement de ces volumes.»

985 Ça fait également partie de la preuve mise à jour que TransCanada a déposée devant l'Office national de l'énergie.

990 Alors ma question à TransCanada, au représentant de TransCanada, c'est : est-ce que l'entreprise projette d'exporter du pétrole brut à partir du Québec? Parce qu'on nous dit une chose et son contraire, d'une part, et d'autre part, si effectivement l'entreprise projette toujours d'exporter jusqu'à deux cent soixante-dix mille (270 000) barils par jour, ça représente combien de bateaux de plus sur le fleuve Saint-Laurent sur une base journalière ou hebdomadaire? Merci.

995 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous. Monsieur Bergeron.

PAR M. LOUIS BERGERON :

1000 Monsieur le Président, je vous donne les faits. Le projet initial Énergie Est, tel que présenté
en 2013-2014, avait un port pétrolier au Québec, comme vous le savez, et nos expéditeurs
avaient signé des ententes pour neuf cent quatre-vingt-quinze mille (995 000) barils par jour pour
charger, en fait approvisionner les raffineries, charger des navires au Québec et au Nouveau-
Brunswick.

1005 Lorsque nous avons retiré le port pétrolier du Québec, nous sommes retournés voir les
expéditeurs et on a réussi à renouveler effectivement plus de sept cent mille (700 000) barils par
jour de capacité avec nos expéditeurs.

1010 Et le deux cent soixante-dix mille (270 000) barils dont monsieur Guilbeault parle,
effectivement, il y a un désir de la part des producteurs d'avoir accès à un port pétrolier au
Québec.

1015 Maintenant, le projet Énergie Est, tel qu'il est actuellement et qu'il a été soumis à l'Office
national de l'énergie avec l'amendement du mois de décembre dernier, ne comprend pas de port
au Québec.

1020 Alors la situation, c'est que si un jour, dans cinq (5) ans, dix (10) ans, quinze (15) ans, il y a
un site qui est identifié et les expéditeurs désirent qu'on poursuive à ce moment-là un projet pour
avoir un port au Québec, nous devons faire une nouvelle application à l'Office national de
l'énergie.

1025 Alors le projet Énergie Est, dans sa forme actuelle, ne comprend pas de port pétrolier au
Québec.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci monsieur Bergeron. Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

1030 Monsieur Guilbeault, vous avez peut-être pas eu l'occasion d'entendre les discussions qu'il
y a eues lors de la séance 2, ça fait que l'idéal, ce serait que vous y retourniez, mais je vais vous
résumer le plus fidèlement possible.

1035 On avait quand même posé la question, parce que c'est en complément, je pense, à votre
question, puis aux propos de monsieur Bergeron, on avait posé la question aux gens de Suncor

1040

pour leur demander est-ce qu'eux pourraient avoir des intentions d'exporter du pétrole qui arriverait du pipeline Oléoduc Énergie Est mais l'exporter directement à partir du port de Montréal-Est.

1045

Donc les représentants de Suncor nous ont indiqué mardi dernier qu'ils n'avaient pas l'intention de faire d'exportation à partir de Montréal-Est et que si jamais il y avait exportation de leur part, ce serait à partir du port de Saint John.

Et on a posé la même question aux gens de Valero qui nous ont indiqué qu'ils n'avaient pas d'intention non plus d'exporter à partir de leurs installations.

1050

Et pour les termes précis, les détails, évidemment je vous réfère à la séance numéro 2.

PAR M. STEVEN GUILBEAULT :

1055

Si vous me permettez, je comprends bien ce que vous dites, madame Grandbois, mais d'une part, le représentant de TransCanada nous dit nous n'avons aucun projet, il parle d'un projet de TransCanada. Mais on projette quand même et on parle de pourparlers avec des expéditeurs d'exporter toujours jusqu'à deux cent soixante-dix mille (270 000) barils de pétrole par jour par le Québec.

1060

Ça pourrait être Suncor, ça pourrait être Valero, ça pourrait être d'autres entreprises qui transportent du pétrole. C'est pas nécessairement seulement les raffineurs qui pourraient le faire.

1065

Alors je trouve un peu difficile de suivre l'entreprise TransCanada sur cette question-là, parce qu'on semble nous dire une chose et son contraire. On déclare des choses devant le BAPE pendant qu'on dépose des documents qui vont à l'encontre de ce qu'on dit publiquement. C'est très mélangeant.

PAR LE PRÉSIDENT :

1070

Écoutez, je pense que la réponse a été donnée. Je peux comprendre votre inconfort. Ce sont des propos dont la Commission va tenir compte également dans son analyse.

Merci monsieur Guilbeault.

1075

PATRICK BONIN

1080 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Patrick Bonin à Laval.

1085 **PAR M. PATRICK BONIN :**

Bonjour messieurs les Commissaires.

PAR LE PRÉSIDENT :

1090 Bonjour monsieur Bonin.

PAR M. PATRICK BONIN :

1095 J'aimerais revenir rapidement sur le début de cette audience. Lors de la première journée, soirée en fait, j'avais adressé ou posé la question et exprimé une préoccupation quant au fait qu'avec le nouveau contexte mondial, un point cinq degré Celsius (1,5 °C), la réalité en termes de consommation et d'objectif de gaz à effet de serre au niveau mondial, pour être en mesure de respecter ou de limiter ce réchauffement à un point cinq degré Celsius (1,5 °C), on parle d'environ être à cent pour cent (100 %) énergie renouvelable, donc aucune consommation de pétrole, gaz et charbon d'ici 2050.

1100 Et à moins que j'aie mal compris, je croyais que vous aviez dit que les périodes, entre autres la justification du projet, les sessions pour justification du projet, les sessions pour les gaz à effet de serre, allaient permettre d'avoir des présentations justement à ce sujet, qu'est-ce que ça veut dire en termes de projections mondiales cette nouvelle réalité de un point cinq (1,5 °C)?

1105 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi, j'ai été distrait quelques secondes, répétez la fin s'il vous plait, monsieur Bonin.

1110 **PAR M. PATRICK BONIN :**

1115 J'avais cru comprendre qu'on allait peut-être avoir une présentation justement à savoir qu'est-ce que ça veut dire cette nouvelle réalité d'un point cinq degré Celsius (1,5 °C) par différents représentants, que ce soit Environnement Canada ou le gouvernement du Québec ou autre, de manière justement à cadrer le projet par rapport à la réalité mondiale.

1120 Et peut-être ai-je manqué cette présentation, mais est-ce que vous pouvez me corriger si elle n'a pas lieu ou on n'a pas eu de présentation et si c'est le cas, est-ce que c'est possible rapidement d'avoir cette présentation de la part des représentants gouvernementaux?

PAR LE PRÉSIDENT :

1125 Écoutez, il y a eu quatre (4) présentations d'experts, deux (2) hier, deux (2) aujourd'hui. Si vous avez écouté les quatre (4), il n'y en a pas d'autre, ni passée ni à venir. Monsieur Germain.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

1130 Hier, les représentants d'Environnement Canada ne sont pas ici cet après-midi, ils étaient là hier soir, il y a une question qui a été posée relativement spécifique à cet engagement-là de un point cinq degré Celsius (1,5 °C) et bon, la réponse, en résumé, était à l'effet qu'Environnement Canada, eux, travaillaient sur ça en fonction des objectifs qui sont à venir.

1135 Donc ils n'avaient pas d'information, eux, à nous donner sur quels seraient les engagements précis canadiens. C'est une information qui est à venir pour que le Canada fasse sa part ni plus ni moins en ce qui a trait à ces engagements-là du sommet de Paris.

1140 Donc on n'a pas encore de données. Alors si on en avait eu, bien, on aurait demandé aux gens d'Environnement Canada d'élaborer là-dessus, mais sans données, disons que ça a coupé court à la discussion.

C'est ce qu'on peut dire sur hier soir.

PAR M. PATRICK BONIN :

1145 Et si je ne m'abuse, vous avez posé la question au ministère, je crois, des Ressources naturelles du gouvernement du Québec pour avoir une projection justement de la consommation de pétrole au Québec et, excusez-moi, il y a beaucoup de documents sur le site du BAPE...

PAR LE PRÉSIDENT :

1150 Mais l'information n'est pas arrivée encore.

PAR M. PATRICK BONIN :

1155 OK.

PAR LE PRÉSIDENT :

1160 Malheureusement. On nous a promis ça dans les prochains jours. Je vais laisser le porte-parole du ministère des Ressources naturelles d'apporter une réponse peut-être plus précise que celle que je viens de vous donner.

PAR M. RICHARD SIROIS :

1165 Monsieur le Président, en fait, les projections ont été déposées.

PAR LE PRÉSIDENT :

1170 Ça a été déposé?

PAR M. RICHARD SIROIS :

1175 Ça a été déposé. C'est la consommation passée par type et par secteur que nous allons déposer aujourd'hui.

PAR LE PRÉSIDENT :

1180 Ah, vous allez la déposer aujourd'hui.

PAR M. RICHARD SIROIS :

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

1185 OK, très bien. Alors voilà, monsieur Bonin.

PAR M. PATRICK BONIN :

1190 Estimation passée, c'est ça?

PAR LE PRÉSIDENT :

1195 Bien en fait, nous avons demandé les deux (2), mais en deux (2) temps différents. Nous avons demandé effectivement les consommations au cours des cinq (5) dernières années et une projection pour les années à venir.

PAR M. PATRICK BONIN :

D'accord, merci pour l'information.

1200

Donc ma question, essentiellement, est la suivante! J'ai fait une remarque à l'effet que le rapport de Navius et Navius eux-mêmes l'ont présenté, présente des résultats significativement différents d'une autre étude effectuée par l'Institut Pembina qui évalue à près de dix (10) fois plus les émissions de gaz à effet de serre en lien avec l'augmentation de la production de pétrole.

1205

Évidemment, les différences viennent de différentes hypothèses et de variables utilisées, entre autres la question du prix du pétrole, la question de la capacité de construction et de transport par train, la différence de prix entre le Brent, le WTI, le WFC, les différents types de pétrole sur les marchés.

1210

Mais actuellement, donc je pense qu'il faut le garder en tête parce que malheureusement, on n'a pas eu de justification de cette différence majeure. Du moins je n'ai pas bien compris.

1215

Et ce qu'il faut, selon moi, savoir de la part de monsieur, du représentant de la firme Navius, c'est les hypothèses au niveau de la différence sur le prix entre autres du marché.

1220

Dans sa présentation, il présente des hypothèses, si le prix du pétrole remonte, s'il reste ce qu'il est, s'il augmente un petit peu, dans la présentation, l'acétate, je pourrai vous la citer éventuellement, mais je pense que vous voyez ce que je dis, il y a trois (3) scénarios, même prix de pétrole qui augmente un petit peu et puis qui revient à la normale.

1225

Et lorsqu'il dit, le prix du pétrole qui augmenterait un petit peu, comparativement à ce qu'il est actuellement, on parle d'une augmentation des émissions de gaz à effet de serre qui serait plus grande, selon les termes utilisés.

1230

PAR LE PRÉSIDENT :

Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

1235

Monsieur Peters de la firme Navius n'étant pas ici, je vais essayer de répondre de ce que j'ai compris de ses commentaires d'hier.

1240

C'est qu'ils n'ont pas fait d'évaluation chiffrée comme vous auriez souhaité voir pour évaluer l'effet des changements depuis un an et demi (1½).

Ils ont simplement essayé, de façon qualitative, de nous expliquer, selon leur jugement, leur propre évaluation qualitative, la tendance ou les effets que ça pourrait avoir.

1245

Mais à ma connaissance, ils n'ont pas fait d'évaluation quantitative. Donc c'était simplement un essai de leur part d'expliquer de façon qualitative quelles pourraient être les conséquences de ces changements-là.

1250

Mais ce qu'on peut vous dire, ce qui est bien sûr par rapport à cette étude-là, comme vous l'avez mentionné, elle présente, bon, il y a les conclusions de l'étude elle-même, mais il présente les études de plusieurs autres études dont celle de l'Institut Pembina.

1255

Et c'est clair que pour la Commission, nous considérons l'ensemble de ces sources-là, c'est très clair, de façon critique.

Et le fait qu'il y ait une présentation, monsieur le président l'a mentionné à plusieurs reprises, ça veut pas dire du tout que ça présume de l'analyse que va faire la Commission. C'est un intrant pour nous simplement.

1260

PAR LE PRÉSIDENT :

Pour en rajouter, monsieur Bonin, c'est évident que la Commission va examiner bien sûr non seulement les études de Navius et de Pembina, mais elle pourrait examiner toutes autres sortes d'études.

1265

Je pense que ma collègue a fait bien d'insister là-dessus, je l'ai répété à plusieurs reprises, il y a des experts effectivement qui ont été invités, ça ne veut pas dire que la Commission est d'accord avec leur point de vue ou leur analyse.

1270

PAR M. PATRICK BONIN :

Donc je peux pas obtenir de réponse malheureusement. Donc peut-être juste rapidement, est-ce que c'est possible de la part de Ressources naturelles Canada qui est ici qu'eux nous

1275 disent qu'est-ce que ça veut dire au niveau mondial, une réalité de un point cinq degré Celsius (1,5 °C) en termes de consommation d'hydrocarbures, le pétrole?

1280 C'est quand même une nouvelle réalité, je pense qu'il n'y a personne qui s'est prononcé là-dessus. C'est important, il y a des études qui sont publiées au niveau international démontrant ce que je vous ai parlé, de cent pour cent (100 %) énergie renouvelable, est-ce qu'on peut avoir à tout le moins...

PAR LE PRÉSIDENT :

1285 L'avis du ministère, très bien. Alors Ressources naturelles Canada!

PAR M. BENOÎT LACASSE :

1290 On n'est pas en moyen de répondre à cette question-là aujourd'hui, mais on va vous revenir avec une réponse écrite dans les plus brefs délais.

PAR LE PRÉSIDENT :

1295 D'accord, merci. Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

1300 Je comprends très bien que vous ne puissiez pas donner d'estimation écrite sur une question qui est aussi vaste que ça.

1305 Mais peut-être, j'aurais pensé peut-être que de façon qualitative, vous auriez pu quand même, puis c'est une question, écoutez, pas facile à répondre, mais je pense que monsieur Bonin s'attend sûrement seulement à une réponse qualitative pour si la planète est sérieuse dans l'objectif de réduire les augmentations d'émissions de gaz à effet de serre à un virgule cinq pour cent (1,5 %), ça veut dire quoi.

1310 Si vous étiez en mesure de commenter de façon générale et si non, on va attendre votre document écrit.

PAR M. BENOÎT LACASSE :

1315 En fait, je pense que c'est vraiment une question qui est en dehors de notre champ d'expertise respectif, donc il va vraiment falloir qu'on s'informe à l'interne. Désolé.

PAR LE PRÉSIDENT :

1315

Merci monsieur Bonin.

PAR M. PATRICK BONIN :

1320

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

1325

Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

1330

Je me demande, à tout hasard, est-ce que monsieur Benoît ou monsieur Nolet souhaiteraient s'exprimer sur cette question, on s'entend, très vaste, non? C'est bon. Monsieur Nolet non plus? C'est beau.

IRÈNE DUPUIS

1335

PAR LE PRÉSIDENT :

J'appellerai maintenant madame Irène Dupuis à la salle ici.

1340

PAR Mme IRÈNE DUPUIS :

Rebonjour.

PAR LE PRÉSIDENT :

1345

Bonjour madame.

PAR Mme IRÈNE DUPUIS :

1350

J'ai juste une petite demande à faire au promoteur avant de commencer à parler de ma question.

1355

Hier soir, on a eu en série sept (7) ou huit (8) fois la même réponse qui faisait, de la part du promoteur, qui vantait les vertus finalement du pipeline versus le train. Les citoyens se déplacent de loin, prennent le temps de préparer des questions avec toute la bonne volonté du monde, et le but, c'est de connaître finalement le dossier d'Énergie Est de façon plus précise et de connaître tous ses aspects.

1360

Donc on essaie de couvrir tout ça. Quand on se fait répondre six (6) ou sept (7) fois la même réponse dans la même soirée, pour moi, c'est un manque de respect pour les citoyens qui participent aux audiences.

1365

Donc je demanderais au monsieur qui répond aux questions régulièrement, je vous demande de lui demander de cesser de faire ça, parce que c'est extrêmement déprimant, puis on va finir par faire une dépression collective, là.

PAR LE PRÉSIDENT :

1370

Je voudrais surtout pas ça, madame. Par contre, je tiens à vous dire une chose. Si j'avais eu le moindre soupçon à l'effet que le promoteur manquait de respect envers la Commission ou envers les citoyens, j'aurais pas attendu votre observation pour lui faire la remarque.

1375

Je suis totalement d'accord avec vous, même hier en quittant la salle, je me disais, est-ce que c'est moi qui étais fatigué, mais je l'ai exprimé également au courant de la soirée, effectivement, vous avez raison, sauf qu'à sa décharge, il y a eu plusieurs questions qui étaient très très similaires mais qui venaient sous différents angles.

1380

Et à chaque fois, le promoteur a répondu avec courtoisie, mais effectivement il a répondu avec la même même réponse.

1385

Je m'excuse de diverger d'opinion avec vous.

PAR Mme IRÈNE DUPUIS :

1390

On a droit à notre opinion, merci.

Alors j'ai entendu ce matin encore une fois, je peux pas me rappeler du nom de la dame, je suis désolée, en arrière...

PAR LE PRÉSIDENT :

1395 Madame Gagnon.

PAR Mme IRÈNE DUPUIS :

1400 Oui, madame Gagnon qui disait ne pas pouvoir faire d'évaluation du pire scénario, parce que finalement, l'avis de TransCanada du projet n'avait pas été déposé.

PAR LE PRÉSIDENT :

1405 L'avis de projet.

PAR Mme IRÈNE DUPUIS :

1410 Elle a dit aussi, si je me souviens bien, que aussi les évaluations au niveau économique n'avaient pas pu être entamées avec la même raison.

Ni les négociations, une autre personne a parlé des négociations autochtones, avec les Autochtones, des consultations qui n'avaient pas pu non plus être entamées pour la même raison.

1415 Alors ma question, en fait j'essaie de la préciser, ma préoccupation par rapport à ça, vous avez dit que le mandat du BAPE actuel était finalement de ramasser des informations pour faire des représentations à l'ONÉ pour l'acceptabilité du projet, c'est ce que j'ai bien compris?

PAR LE PRÉSIDENT :

1420 Pour que le gouvernement du Québec puisse utiliser la réflexion et l'analyse de la Commission dans son intervention auprès de l'ONÉ, effectivement.

PAR Mme IRÈNE DUPUIS :

1425 Alors si ces trois (3) éléments-là majeurs, on n'a même pas fait une contre-évaluation du pire scénario par les ministères concernés, dans la province où ça va avoir lieu, est-ce que ces études-là vont être faites finalement pour vous autres, pour la Commission, est-ce que ça va être fait à temps?

1430 Est-ce que ces études-là vont être disponibles pour que, quand vous allez faire votre rapport, ou si, quand le ministère, quand notre gouvernement québécois va passer à l'ONÉ, il n'aura pas ces données-là, puis que dans le fond, le fait qu'on n'ait pas respecté la loi québécoise

en ne déposant pas l'avis va avoir comme conséquence qu'on ne peut pas avoir une expertise complète au niveau du gouvernement pour faire nos représentations?

1435

C'est une question fondamentale.

PAR LE PRÉSIDENT :

1440

En fait, vous avez touché deux (2) points, comme c'est votre habitude.

Je voudrais profiter d'un point que vous avez soulevé pour clarifier la chose avec la porte-parole du ministère de l'Environnement.

1445

Effectivement, nous avons posé la question à deux (2) occasions, parce que c'est venu également par l'assistance, pour savoir quelle est l'intention du ministère pour la consultation des communautés autochtones.

1450

Et effectivement, un des porte-parole nous avait indiqué qu'il fallait attendre l'avis de projet et l'avis de projet n'est pas arrivé.

L'autre personne-ressource qui était là à une autre séance nous a indiqué que selon toute vraisemblance, la consultation va démarrer avant le dépôt de l'avis du projet.

1455

Alors j'aimerais demander à madame Gagnon de clarifier cet aspect-là et ensuite, je demanderai à mon collègue monsieur Germain de prendre la suite.

PAR Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

1460

En ce qui concerne spécifiquement la consultation autochtone, c'est certain, et ça, il y a aucun doute, dès qu'on reçoit un avis de projet et l'étude d'impact, c'est entamé, c'est certain.

Pour ce qui est de la consultation avant ça, je peux vous dire qu'il y a des discussions en cours pour voir comment ça peut être fait, mais il y a rien de cané pour l'instant.

1465

Donc c'est certain qu'on aimerait que ce soit inclus, mais tout est dans la façon de faire et avec quels documents on va consulter, c'est pas évident non plus de partir une consultation avec, vous le savez autant que moi, la panoplie de documentation fournie actuellement par TransCanada. Donc il y a tous ces aspects-là à prendre en compte.

1470

PAR LE PRÉSIDENT :

Mais donc je dois comprendre qu'il n'y a pas de position ferme de la part de votre ministère pour le moment?

1475

PAR Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

Non.

1480

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Germain.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

1485

Madame Dupuis, j'en profiterais aussi pour expliquer. Le problème que vous soulevez, la Commission l'a eu en quelque sorte, on s'est posé à peu près les mêmes questions, vous comprenez. Donc lorsqu'on fait un parallèle entre la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, c'est-à-dire en vertu de l'article 31.1, le promoteur dépose un avis de projet.

1490

Par rapport à un article 6.3 qui donne le pouvoir au ministre de mandater le BAPE pour enquêter disons sur toute question relative à la qualité de l'environnement que le ministre soumet au Bureau.

1495

Donc le contexte, c'est évident, on est dans un 6.3, donc on n'enquête pas sur un projet. Vous pouvez peut-être dire que c'est des jeux de mots, mais on enquête sur une ou des questions relatives à la qualité de l'environnement au regard du projet Énergie Est. Donc il y a une distinction fondamentale à faire entre les deux (2).

1500

Et la Commission se posait évidemment dans un contexte 6.3, il faut pas chercher à simuler un 31.3. 31.3, c'est le mandat entre autres qui est donné versus 31.3 au BAPE, donc on est en 6.3, on n'est pas en 31.3.

1505

Une autre distinction importante à faire effectivement, si on avait été en 31.3, c'est-à-dire à ce moment-là, il y aurait eu l'avis de projet, mais non seulement l'avis de projet, c'est qu'il y aurait eu une étude d'impact préliminaire qui aurait été déposée au ministère.

1510

Le ministère, lui, via ses consultations interministérielles aurait adressé des séries de questions, une-deux-trois (1-2-3), disons, au promoteur, donc sur un certain nombre de mois et

par la suite, disons qu'il y aurait eu un mandat donné au BAPE avec donc une étude d'impact qui à ce moment-là est jugée par le ministre suffisamment complète pour aller en audiences publiques, donc avec des séries de questions.

1515 Maintenant, si on veut faire un parallèle avec la procédure fédérale qui est soumise à l'ONÉ, c'est-à-dire que l'ONÉ a reçu des documents du promoteur Énergie Est, mais n'a pas encore déclaré le dossier complet. Et encore là, il faut faire une nuance. Complet veut pas dire que l'ONÉ n'a plus de questions. C'est qu'il est suffisamment complet pour que l'ONÉ initie le processus formel de quinze (15) mois.

1520 Mais quand ce processus-là commence, lorsqu'on voit les procédures de l'ONÉ dans des dossiers récents précédents, on voit que l'ONÉ adresse des séries de questions au promoteur sur un certain nombre de mois. C'est un processus qui prend quelques mois et qui, en quelque sorte, est similaire au processus du ministère du Développement durable dans le cadre de projets qui ont eu un avis de projet.

1525 Alors le BAPE, actuellement, et de toute évidence, est en 6.3 et est très en avance, on pourrait dire, ou prématurément en avance par rapport à un dossier complet.

1530 Donc on a affaire à un dossier d'un côté qui est complexe, mais qui n'est pas jugé complet par l'Office national de l'énergie. Donc on est pris un peu avec ça.

1535 C'est bien certain que nous aussi, comme je vous dis, on s'est posé un peu les mêmes questions que vous. Donc on essaie de naviguer là-dedans en fonction du mandat 6.3 qui est une enquête sur des questions relatives à la qualité de l'environnement que le ministre nous a soumise.

1540 C'est pour ça que les approches vont être différentes et qu'il n'y aura pas nécessairement des questions précises sur tous les aspects par rapport à des centaines de questions qui auraient été posées par le ministère du Développement durable pendant des mois de temps après la réception d'une étude d'impact préliminaire.

On est pris un peu dans ce contexte-là.

1545 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

1550

Juste pour compléter ce que mon collègue vient de dire, puis revenir aux éléments que vous avez mentionnés au tout début dans votre question!

1555

Il y a certains éléments que vous avez mentionnés qui sont clairement pas dans le mandat du BAPE, donc la question de la consultation officielle, l'obligation de consulter les communautés des Premières Nations. C'est pas dans notre mandat.

1560

Mais vous avez mentionné deux-trois (2-3) choses dont notamment la question des coûts des scénarios potentiels de déversements. Et ça, c'est clair que la Commission, quand elle fait son travail, son analyse, a plusieurs sources.

1565

Donc si on est dans un contexte où le ministère de l'Environnement a pas eu l'occasion de faire le travail qu'il ferait dans un autre contexte, ça ne veut pas dire que la Commission n'a aucune information. Donc on a différentes sources, on fait notre propre analyse. Donc on va être en mesure quand même d'arriver avec de l'information pour le gouvernement du Québec à ce sujet-là dans notre rapport.

1570

Et c'est certain que le rapport du BAPE va être un des éléments qui va contribuer à la réflexion du gouvernement du Québec, ce sera pas le seul, mais on va être en mesure de quand même toucher à cet élément-là, même si le ministère de l'Environnement n'a pas pu se prononcer, parce que c'est quand même pas notre seule source d'information.

PAR Mme IRÈNE DUPUIS :

1575

Vous êtes privés finalement des ressources et des expertises de nos meilleurs ministères pour évaluer ces choses-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

1580

Il y a des facteurs limitants.

PAR Mme IRÈNE DUPUIS :

1585

Que vous êtes diplomate!

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci madame.

Monsieur Nolet, je pense que vous vouliez ajouter quelque chose?

1590

PAR M. JEAN NOLET :

Je risquerais une réponse à la question que madame Grandbois posait un peu plus tôt sur le lien entre l'exploitation de pétrole et l'atteinte des objectifs planétaires. Il me revient à l'esprit qu'il y a quelques articles scientifiques qui ont été publiés à l'effet qu'une partie non négligeable des réserves prouvées de pétrole devraient rester sous terre si on veut atteindre l'objectif de deux degrés Celsius (2 °C) et a fortiori une portion encore plus importante si on veut atteindre l'objectif de un point cinq degré Celsius (1,5 °C).

1595

1600

Ce que j'ai à l'esprit, puis il faudrait que je le vérifie, mais c'était de l'ordre de grandeur de trente (30 %) à quarante pour cent (40 %) des ressources pétrolières prouvées...

PAR LE PRÉSIDENT :

1605

Pouvez-vous parler plus fort? Même si vous êtes proche du micro, vous parlez pas fort!

PAR M. JEAN NOLET :

Très bien. Je sais pas ce que vous avez entendu et pas entendu!

1610

PAR LE PRÉSIDENT :

Ça va jusqu'à maintenant.

1615

PAR M. JEAN NOLET :

D'accord. Donc de mémoire, on parlait de trente (30 %) à quarante pour cent (40 %) de ressources pétrolières prouvées qui devraient rester dans le sol pour permettre l'atteinte des objectifs qu'on se fixe au niveau de la planète dans le cadre de la Conférence comme celle de Paris.

1620

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup monsieur Nolet.

1625

LOUIS CASAVANT

1630

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Louis Casavant à Trois-Rivières.

1635

PAR M. LOUIS CASAVANT :

Bonjour.

1640

PAR LE PRÉSIDENT :

Bonjour monsieur Casavant.

PAR M. LOUIS CASAVANT :

1645

Il a été question hier soir de la distance entre l'oléoduc et du gazoduc. Je crois que monsieur Brullemans a confondu rayon et diamètre des cratères causés par l'explosion possible d'un gazoduc de trente pouces (30 po) de diamètre.

1650

Il faudrait donc savoir sur quelle distance l'oléoduc et le gazoduc sont à une distance égale ou inférieure à quinze mètres (15 m), monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

Très bien. Monsieur Bergeron.

1655

PAR M. LOUIS BERGERON :

Je vais demander à monsieur St-Laurent de répondre.

1660

PAR M. BRUNO ST-LAURENT :

Monsieur le Président, on longe, le projet proposé longe le gazoduc TQM sur environ cent trente-cinq kilomètres (135 km). Donc c'est la distance où on prévoit qu'on va être à au moins une distance de dix mètres (10 m) minimum, mais ça pourrait être plus que ça.

1665

PAR LE PRÉSIDENT :

1670 Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Casavant? Je croyais qu'hier, la réponse était claire, mais si vous voulez préciser votre question. Si c'est pas encore clair, dites-moi qu'est-ce que vous cherchez exactement?

PAR M. LOUIS CASAVANT :

1675 Je pense qu'il y a eu une confusion hier entre le diamètre et le rayon. Ça fait qu'on voulait savoir si ça changeait la réponse.

PAR LE PRÉSIDENT :

1680 Le diamètre et le rayon, vous parlez de distance entre l'oléoduc et le gazoduc.

PAR M. LOUIS CASAVANT :

Oui, entre les distances.

1685 **PAR LE PRÉSIDENT :**

OK, c'est pas un rayon, c'est pas un diamètre, c'est une distance, c'est bien ça? Vous voulez savoir la distance?

1690 **PAR M. LOUIS CASAVANT :**

Attendez juste une minute, là! Je vais la relire, juste un instant.

1695 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Voulez-vous que je procède avec quelqu'un d'autre et que je vous revienne, pour que ça vous donne le temps de reconsidérer la question? Vous perdez pas votre place, monsieur Casavant.

1700 **PAR M. LOUIS CASAVANT :**

OK, bien, je reviens dans quelques secondes.

PAR LE PRÉSIDENT :

1705

Je vais demander à une autre personne d'intervenir et je vous rappelle.

1710

SHELLEY KATH

PAR LE PRÉSIDENT :

1715

De Laval, madame Shelley Kath. Bon après-midi madame.

PAR Mme SHELLEY KATH :

1720

Bon après-midi, bonjour monsieur le Président, madame la Commissaire, monsieur le Commissaire. Je voudrais poser une question qui traite de la possibilité des exportations du Québec. Et ma question, comme vous le verrez, demande des précisions sur ce sujet qui est préoccupant.

1725

De plus, ma question est en lien avec un des sujets aujourd'hui, celui-là de l'acceptabilité sociale qui comporte bien sûr les notions de confiance et de crédibilité.

1730

Ma question, monsieur le Président : le 7 mars, en réponse à une question posée par monsieur, je crois que c'était Marc Lessard, demandant si TransCanada pourrait garantir qu'il n'y aurait pas d'exportation à partir du port de Québec. Monsieur Bergeron a donné une réponse qui semblait vouloir calmer cette préoccupation. Il a dit que TransCanada est persuadée que son terminal à Saint John sera avantageux, parce que le port recevra les grands VLCC comme ils sont connus, qui, en anglais, est une abréviation pour Very Large Crude Carriers.

1735

Mais selon la demande révisée de TransCanada présentée en décembre 2015, cette taille fera jusqu'à moins de treize pour cent (13 %) de la flotte qui servira le port Énergie Est à Saint John. Le reste, comme les documents de TransCanada le montrent clairement, serait composé de navires de taille Suezmax et Aframax qui sont plus petits.

1740

Donc ma question est la suivante! Étant donné que les pétroliers de type Suezmax et Aframax vont transporter beaucoup de brut d'Énergie Est de Saint John, et étant donné que ces pétroliers, les pétroliers Suezmax visitent déjà le port de la région de Québec et de Lévis et les pétroliers Aframax visitent parfois les ports de Sorel et Montréal, pourquoi devrions-nous être rassurés qu'il n'y aura pas d'exportation de pétrole en provenance de ports du Québec qui sont liés au projet Énergie Est aujourd'hui ou à avenir?

PAR LE PRÉSIDENT :

1745

Très bien. Alors écoutez, votre question rejoint un peu celle d'un autre participant plus tôt ce matin, dans la même salle que vous, monsieur Steven Guilbeault.

Je vais donc demander au promoteur de répondre.

1750

PAR M. LOUIS BERGERON :

Monsieur le Président, essentiellement, je vois deux (2) enjeux différents.

1755

En ce qui concerne le port de Saint John, on a des hypothèses en ce qui concerne le trafic maritime et la taille des navires, mais ce sont des hypothèses. On ne peut pas savoir avec certitude ce qu'il va y avoir exactement comme trafic. Alors on a différents scénarios. Et TransCanada n'est pas en posture d'affirmer hors de tout doute combien de navires de chacune des catégories on aura à Saint John. Donc ce sera aux expéditeurs et aux clients potentiels éventuellement de choisir.

1760

En ce qui concerne la présence d'un port au Québec, il n'y a plus de port dans l'application d'Énergie Est à l'Office national de l'énergie et il n'y a aucune demande de permis qui va être faite en vertu d'Énergie Est au Québec ou ailleurs au sein des différentes instances qui va inclure un port.

1765

S'il y avait éventuellement désir d'ajouter un port au Québec, ça ferait l'objet d'une nouvelle demande.

1770

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Germain.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

1775

Monsieur Bergeron, en sous-question, à partir de Lévis jusqu'à Saint John, votre pipeline projeté a quelle capacité journalière?

PAR M. LOUIS BERGERON :

1780

Monsieur le Commissaire, la conception est faite de telle sorte qu'on a le un point un million (1,1 M) de barils partout sur la conduite.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

1785

Donc ça veut dire qu'en théorie, Suncor pourrait prendre zéro baril, Lévis pourrait prendre zéro baril, tout pourrait être acheminé vers Saint John?

PAR M. LOUIS BERGERON :

1790

Ce qui se passe, c'est que lorsque Suncor ou Valero va avoir besoin d'un lot, le lot va être, il y a les vannes qui vont s'ouvrir et le lot va être livré.

1795

Mais les périodes pendant lesquelles Suncor et Valero ne recevront pas de brut, il va s'écouler un point un million (1,1 M) de barils par jour.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

1800

Donc tout pourrait passer à cent pour cent (100 %) dans l'hypothèse...

PAR M. LOUIS BERGERON :

1805

Le système est conçu de telle sorte qu'on peut livrer à un débit de un point un million (1,1 M) de barils par jour dans chaque raffinerie et sur la conduite principale.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

Très bien, merci.

1810

PAR LE PRÉSIDENT :

Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

1815

Ce que je comprends de la question de madame et de monsieur Guilbeault tout à l'heure, et on avait eu d'autres interventions la semaine passée là-dessus, c'est que les gens se disent, bon OK, là, c'est un premier pas, est-ce qu'ils vont revenir dans quelques années en disant, bien là, maintenant, il y a un projet de port.

1820

Donc la question que j'aurais pour vous par rapport à ça! Ce que j'ai compris de votre présentation, c'est que le projet Oléoduc Énergie Est qui est sur la table pour être viable pour vous n'a pas besoin de port au Québec.

1825 Et donc si dans quelques années, il y avait un projet de port au Québec, on ne pourrait pas invoquer la raison de dire que ça prend ce port pour assurer la viabilité ou la rentabilité du projet Oléoduc Énergie Est?

PAR M. LOUIS BERGERON :

1830 C'est exact madame la Commissaire. Notre application à l'Office a un chapitre important au niveau commercial. Alors l'application initiale qui faisait référence au neuf cent quatre-vingt-quinze mille (995 000) barils par jour de capacité, il fallait, dans notre amendement, si vous voulez, faire le point là-dessus, parce que le projet avait quand même changé considérablement.

1835 Alors à l'Office national de l'énergie, pour arriver à la conclusion que c'est un projet d'intérêt national, c'est un volet qui est quand même majeur dans l'analyse – on a beaucoup parlé des impacts environnementaux et autres – mais je vous dirais que la question de la justification économique et de l'intérêt du projet pour le pays, c'est une préoccupation importante de l'Office.

1840 Donc vous avez tout un chapitre, tout un volet associé à la question commerciale.

Alors c'était simplement une façon de faire le point sur le fait que nous n'avions plus le même projet exact en termes commerciaux, ce n'était plus exactement le même projet.

1845 Maintenant, en termes d'envergure de projet, on enlève le port au Québec et on maintient les autres, si vous voulez, l'autre configuration avec le port à Saint John et les connexions aux raffineries.

1850 Alors c'était l'objectif du document qui a été soumis à l'Office national de l'énergie était de couvrir cet aspect-là.

1855 Mais c'est clair, net et précis, l'entreprise s'est engagée à ce niveau-là que si éventuellement, il y avait un intérêt pour les expéditeurs et qu'il y avait un site qui était choisi, qui était identifié comme un site intéressant, ça ferait l'objet d'un nouveau projet complètement de A à Z.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

1860 Mais pourriez-vous peut-être, est-ce que c'est correct de dire que l'existence d'un port au Québec n'est pas nécessaire à la viabilité de votre projet?

PAR M. LOUIS BERGERON :

C'est exact.

1865

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Et ça pourrait pas être un argument utilisé dans X années?

1870

PAR M. LOUIS BERGERON :

C'est exact.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

1875

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

1880

Merci madame Kath.

LOUIS CASAVANT

1885

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc de retour à vous, monsieur Casavant!

1890

PAR M. LOUIS CASAVANT :

Oui. C'est pour savoir la distance de l'oléoduc puis le gazoduc, laquelle des distances qui est égale ou inférieure à quinze mètres (15 m)?

1895

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Je pense avoir compris, monsieur Casavant, entre ce que vous demandez et ce que monsieur St-Laurent a répondu tout à l'heure.

1900 Monsieur St-Laurent, vous avez dit qu'il y a cent trente-cinq kilomètres (135 km) de pipeline où il y a côte à côte, où il y aurait côte à côte le projet Oléoduc Énergie Est et Gazoduc Trans Québec et Maritimes.

1905 Et vous avez mentionné que pour ce cent trente-cinq kilomètres (135 km), la distance entre le gazoduc et le futur pipeline est toujours d'au moins dix mètres (10 m).

La question de monsieur Casavant, c'est quoi la distance où c'est moins de quinze mètres (15 m)?

1910 Êtes-vous en mesure de nous dire est-ce qu'il y a cinquante kilomètres (50 km), soixante kilomètres (60 km) où il y aurait plus de dix mètres (10 m) mais moins de quinze mètres (15 m), entre dix (10 m) et quinze mètres (15 m), étant donné que ça semble être la préoccupation.

1915 J'imagine que vous pouvez pas me sortir ça comme ça j'imagine. C'est probablement quelque chose qui n'est pas si difficile à calculer, enfin je veux pas présumer.

PAR LE PRÉSIDENT :

1920 Monsieur Casavant, juste avant que le promoteur ne réponde, est-ce que ma collègue a bien traduit votre question?

PAR M. LOUIS CASAVANT :

Oui, c'est ça.

1925

PAR LE PRÉSIDENT :

OK, parfait.

1930 **PAR M. BRUNO ST-LAURENT :**

Donc madame la Commissaire, effectivement, il va falloir regarder plus en détail. C'est pas aussi simple que ça.

1935 Parce que la conduite n'est pas nécessairement tout le temps à telle distance de la limite de l'emprise, ça varie dépendant des obstacles qu'on a, dépendant des terrains.

Donc il va falloir regarder. Je vais regarder cet aspect-là.

1940

Maintenant, je vais vous indiquer à nouveau qu'on a fait des calculs et advenant un incident sur le gazoduc qui est le pire des scénarios, parce qu'il peut y avoir la présence d'une explosion, bien à ce moment-là, l'impact, le cratère, on parle d'environ six mètres (6 m).

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

1945

C'est bien clair. Puis on vous demande une estimation vraiment globale, on s'entend. On n'a pas besoin, je pense pas que personne ait besoin d'un chiffre précis au dixième de kilomètre.

PAR M. BRUNO ST-LAURENT :

1950

D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT :

1955

Monsieur Bergeron, vous allez nous répondre, j'imagine, par écrit pour cette question-là?

PAR M. LOUIS BERGERON :

1960

Oui monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci. Alors merci monsieur Casavant.

1965

PAR M. LOUIS CASAVANT :

Merci.

1970

MARC BRULLEMANS

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Marc Brullemans à Trois-Rivières.

1975

PAR M. MARC BRULLEMANS :

Bonjour. Depuis hier soir finalement, l'éléphant est entré dans la pièce. Quand je pense à l'éléphant, je pense aux émissions de gaz à effet de serre.

1980 Mais comme je le craignais en début des audiences, on n'a toujours pas de dompteur, un dompteur d'éléphant! Parce qu'on a eu droit hier à une étude économique qui n'a rien de scientifique.

1985 Donc moi, en tant que scientifique, je suis dans une situation où je n'ai rien devant moi.

Je me vois forcé aujourd'hui encore de poser une question qui est plus de nature économique que scientifique. Et je trouve ça vraiment désolant.

1990 Dans un rapport de la Table ronde canadienne sur l'économie et l'environnement de 2009 qui s'appelle, qui était intitulée «Achieving 2050» qu'on voit ici, il y a la figure 1, un graphique où on voit quel serait le prix du carbone au Canada pour répondre à des impératifs de réduction de gaz à effet de serre.

1995 Donc on peut voir qu'en 2020, ça devait être de cent dollars la tonne (100 \$/t) et rapidement atteindre trois cents dollars la tonne (300 \$/t) autour de 2030. En tout cas, à partir de là, on peut déjà savoir pourquoi la table a été dissoute, mais peu importe!

2000 En supposant un prix du baril de pétrole WTI à cinquante dollars (50 \$), donc on présume que dans les années peut-être deux mille vingt, ce sera autour de cinquante dollars (50 \$) le baril, à partir de quelle valeur de la taxe carbone, TransCanada escompte-t-elle perdre son carnet de commandes en provenance des producteurs de l'Alberta?

PAR LE PRÉSIDENT :

2005 Est-ce que, monsieur Bergeron, vous avez fait cette réflexion?

PAR M. LOUIS BERGERON :

2010 Monsieur le Président, je pense que certains commentaires à l'effet que les réponses sont un peu toujours les mêmes, c'est peut-être le fait qu'au niveau des hypothèses de base, on peut différer. Et ce que j'ai tenté depuis deux (2) semaines de faire, c'est d'expliquer un peu le contexte dans lequel l'industrie se développe en Alberta, et je reviens encore une fois sur le fameux plafond d'émissions de gaz à effet de serre.

2015 Ça va forcer, comme disait tout à l'heure madame, du côté du gouvernement canadien, ça va forcer les producteurs à travailler et aussi la taxe sur le carbone, ça va les forcer à travailler différemment pour améliorer leurs techniques d'extraction.

2020 Ce qui fait en sorte qu'il y a actuellement une dynamique au sein de l'industrie, il y a des efforts qui sont faits pour vraiment réduire les émissions de gaz à effet de serre et travailler avec des nouvelles façons de faire de façon à produire le pétrole en émettant moins de gaz à effet de serre.

2025 Alors si on était dans un environnement statique où rien n'évoluait, peut-être qu'on pourrait effectivement faire un calcul et arriver avec une réponse. Mais on en a parlé encore hier, juste la situation des prix du pétrole depuis deux (2) ans, ça fait en sorte que n'importe quel calcul comme celui-là aurait très peu, je dirais serait très très imprécis, aurait très peu de chance d'arriver à un chiffre qui va se réaliser.

2030 Donc ce que je vous dirais, c'est qu'il y a une dynamique actuellement avec le système de prix de carbone, avec le plafond de cent millions de tonnes (100 Mt), avec les innovations technologiques, et tout ça va évoluer, et je pense que ce qui est important, c'est que les entreprises fassent les efforts nécessaires.

2035 Évidemment, les gouvernements sont là pour les encadrer et il y a un effort qui se fait actuellement et TransCanada participe à l'effort comme toutes les entreprises canadiennes.

PAR LE PRÉSIDENT :

2040 Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2045 J'aimerais donc peut-être faire un petit peu de millage là-dessus!

2050 J'aimerais faire le lien avec la présentation de monsieur Benoît particulièrement tout à l'heure, monsieur Nolet aussi. Mais monsieur Benoît, notamment, vous avez mentionné dans votre présentation que le système, le SPEDE – je sais jamais si on doit le prononcer S-P-E-D-E ou Spede, à ma guise, bon, alors je pense que je vais l'épeler, ça va être mieux!

2055 Vous avez mentionné que l'objectif du système, essentiellement, c'était d'amener des modifications de comportements, modifications de comportements d'entreprises, dans ce cas-ci, la question de monsieur Brullemans, on parle de modifications de comportements d'entreprises, puis aussi de modifications de comportements d'individus, de citoyens.

Puis là, si on parle dans le cas de modifications de comportements d'entreprises, pour revenir à la question de monsieur Brullemans, j'aimerais peut-être vous entendre, monsieur Benoît, puis monsieur Nolet aussi si vous voulez compléter.

2060 Donc selon vous, c'est à partir de quel prix de la tonne d'émissions de CO₂ équivalent qu'on peut vraiment avoir un impact sur les expéditeurs, notamment dans ce cas-là ou sur les entreprises en général, puis le contexte dans lequel tout ça s'insère?

PAR M. JEAN-YVES BENOÎT :

2065 Merci. Je vais essayer de répondre à votre question. Peut-être commencer par une clarification.

2070 Le système de plafonnement et d'échange vise avant tout, vise à intervenir au niveau des émissions.

 Ce qu'on réglemente, c'est les émissions à la source au Québec. Donc c'est le fait de brûler un litre d'essence pour faire avancer sa voiture, le fait de brûler un litre de diesel pour faire fonctionner une génératrice ou des équipements.

2075 Les entreprises sont responsables de couvrir les émissions, de payer un coût carbone pour ces émissions-là.

 Dans le cadre du projet de l'oléoduc, c'est du transport de pétrole brut, c'est pas des émissions de gaz à effet de serre qui ont lieu.

2080 La plupart des questions que j'entends proviennent plutôt du fait des émissions reliées à l'extraction de ce pétrole-là, ce qui est fait à l'extérieur du Québec.

 La réglementation, on vise les émissions de gaz à effet de serre au Québec.

2085 Quel est le prix d'une tonne de CO₂ pour modifier les comportements, ça va dépendre. Présentement, on a un prix d'environ presque treize dollars US (13 \$US/t) ou dix-sept (17 \$/t) à dix-huit dollars canadiens la tonne (18 \$/t).

2090 Il y a des gestes d'efficacité énergétique qui sont payants à court terme. Donc avec un coût négatif, parce que ça amène des économies, donc à dix-sept dollars la tonne (17 \$/t), ça se réalise.

2095 Si on parle de faire du covoiturage, changer des voitures, ça peut être payant à dix-sept dollars la tonne (17 \$/t), tout dépendant du kilométrage qu'on fait.

2100 Si on parle de changer des équipements industriels qui génèrent des milliards d'investissement, est-ce que dix-sept dollars (17 \$), c'est peut-être pas assez, peut-être que ça va prendre un petit peu plus.

Donc ça dépend vraiment beaucoup des différents secteurs d'activités et du coût marginal de réduction que chacun des secteurs fait face.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2105 Je comprends ça très bien. Avez-vous l'impression quand même, depuis deux (2) ans, qu'au prix actuel du carbone, avez-vous l'impression qu'il y a un début de mouvement qui fait que ça constitue effectivement un incitatif? Je comprends que c'est une impression. Ou qu'en fait, les gens se sont dit, bon bien, il y a ça à rajouter comme coût?

PAR M. JEAN-YVES BENOÎT :

2110 Je dirais que c'est vraiment une impression pour l'instant. C'est qu'après deux (2) ans de mise en œuvre, on n'a pas encore les données pour vraiment faire les analyses pour dire si oui ou non, il y a des tendances statistiquement significatives.

2115 Ce que je vois, c'est que oui. Les gens prennent en compte le coût carbone et ont réalisé qu'il y avait un impact de leurs gestes, un impact environnemental. On a associé un coût à ça.

2120 Au niveau des entreprises, dans les nouveaux projets, c'est pris en compte. Et je suis très optimiste qu'il y a un changement qui est en train de s'opérer, du moins c'est ce que je perçois, et on va vraiment pouvoir le confirmer dans les prochaines années.

PAR LE PRÉSIDENT :

2125 Monsieur Germain.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

2130 Ma question, monsieur Nolet, dernièrement, on a vu dans les articles de journaux, on parlait que l'aviation internationale soit carboneutre. C'est sûr que si on voit la Table ronde de 2009, la référence à trois cents dollars la tonne (300 \$/t) d'une taxe carbone, bon, on sait que par exemple, des vols Paris-Montréal aller-retour, c'est plusieurs centaines de kilogrammes de GES qui sont émis, donc ce serait des taxes carbone directes de centaines de dollars qui s'ajouteraient à un billet d'avion Québec-Montréal aller-retour.

2140 Mais le concept lui-même qu'on a vu dernièrement passer, ça veut dire quoi ça, que l'aviation serait carboneutre? Ça veut dire qu'il y aurait des taxes de centaines de dollars sur l'aviation?

PAR M. JEAN NOLET :

2145 Normalement, ce qu'on entend par là, c'est l'idée que globalement, on s'organise pour qu'un déplacement soit nul d'un point de vue carbone, donc soit qu'il n'émette pas de gaz à effet de serre, soit que les émissions de gaz à effet de serre soient compensés par d'autres réductions ailleurs.

2150 Donc quand vous dites effectivement que ça pourrait coûter quelques centaines de dollars supplémentaires, advenant qu'une taxe carbone soit de trois cents dollars (300 \$) par exemple, on dit par exemple qu'un vol transatlantique Québec-Paris, c'est une tonne (1 t) de gaz à effet de serre émise par passager, donc dans ce cas-là, ça pourrait se traduire par trois cents dollars (300 \$) de plus pour le billet, effectivement.

2155 Ça répond à votre question?

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

2160 Oui, c'est ça. Donc le concept de carboneutre de l'aviation. On parlait, c'est court, 2020, je pense?

Si c'était 2020, ça veut dire que les taxes, il y a plusieurs centaines de dollars qui s'ajouteraient sur les billets d'avion pour aller dans le Sud ou aller en Europe.

PAR M. JEAN NOLET :

2165 J'ai pas l'article à l'esprit, mais en principe, ça pourrait vouloir dire ça.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

2170 Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT :

2175 Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Je voulais juste revenir, terminer avec la question, disons mon suivi à la question de monsieur Brullemans.

2180

Monsieur Nolet, est-ce que vous auriez un commentaire par rapport, selon vous, puis on comprend qu'on est dans l'opinion puis dans les impressions, parce qu'il y a une personne qui a la réponse à cette question, mais le prix du carbone nécessaire pour entraîner des changements majeurs au niveau des comportements des entreprises, puis des changements majeurs qui permettraient d'atteindre les objectifs internationaux de réduction de gaz à effet de serre, pour vous, on est dans l'ordre de grandeur de combien de dollars la tonne d'équivalent CO₂?

2185

PAR M. JEAN NOLET :

C'est une très bonne question, puis elle n'est pas facile à répondre, notamment parce que, concrètement, quand monsieur Bergeron référait un peu plus tôt à l'évolution du prix du baril de pétrole, bien ça, ça a un gros impact également, dans le fond.

2190

Souvent, c'est des impacts cumulés qui vont faire en sorte qu'on va avoir un impact sur des choix de produire ou de pas produire.

2195

Concrètement, actuellement en Alberta, il y a beaucoup plus d'impacts associés à la baisse du prix du baril de pétrole qu'au fait qu'il y a une taxe sur le carbone qui fait en sorte qu'il y a des choix stratégiques qui sont faits par les entreprises pour choisir de produire ou pas produire.

2200

Alors je l'ai illustré un peu plus tôt, dans le contexte actuel, avec un prix du pétrole à quarante dollars US (40 \$US) alors que même pour les vieilles installations présentes qui ont amorti leurs coûts, le coût de production moyen est autour de trente-quarante dollars US (30 \$US-40 \$US), bien, le deux piastres (2 \$) de plus la tonne actuelle qu'on charge en Alberta dû au carbone a son impact. Il a un impact.

2205

Et puis ensuite, bien, il y a d'autres facteurs qu'il faut prendre en considération pour répondre à la question, c'est le secteur d'activités dans lequel on se situe. Et puis ensuite, ce que font les concurrents également.

2210

C'est que si tous les concurrents font la même chose, à ce moment-là, d'être impacté du point de vue de l'augmentation, avec un coût carbone supplémentaire, bon bien, c'est plus facile de le passer aux consommateurs et à ce moment-là, tout le monde dans l'industrie va adopter des comportements plus ou moins similaires, puis on va être moins impacté individuellement.

2215

Dans le cas contraire, quand on est la seule juridiction à s'imposer un coût supplémentaire, bien là, effectivement, une variation due au coût carbone supplémentaire va avoir un impact plus grand.

2220 Un élément intéressant, quand on compare l'approche albertaine versus l'approche québécoise, c'est de noter, comme le notait monsieur Benoît, c'est que dans le cadre québécois, on a un plafond sur les émissions. Alors c'est ce qui va dicter le prix qui va arriver sur le marché pour le carbone.

2225 Donc on s'assure au Québec d'atteindre un objectif clairement défini en termes physiques, en termes de tonnes de gaz à effet de serre annuellement et ensuite, on laisse le marché déterminer le prix que ça prend pour y arriver.

2230 Donc concrètement dans le cadre québécois, on sait que le prix dont on dispose sur le marché suffit à atteindre les objectifs qu'on s'est donnés, parce qu'il est le résultat de la norme quantitative qu'on s'est donnée.

Dans le cadre albertain, c'est différent, parce qu'on s'est pas donné de cap encore pour le moment.

2235

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Vous répondez à une question que j'avais réservée pour plus tard. Si vous voulez juste continuer, ou élaborer un petit peu plus.

2240

Dans le cas du Québec, ce que vous venez de dire essentiellement, c'est que le Québec s'est donné des objectifs, puis avec son système de SPEDE, il y a un système qui fait en sorte que finalement, il va normalement pouvoir atteindre ses objectifs.

2245

Dans le cas de l'Alberta, il y a une taxe sur le carbone, mais ça veut pas automatiquement dire que les objectifs chiffrés quand il y en aura ou enfin quand ils seront précisés, ça veut pas automatiquement dire que les objectifs vont être rencontrés même s'il y a une taxe sur le carbone. Est-ce que c'est correct de dire ça ou pourriez-vous préciser si c'est pas correct?

2250

PAR M. JEAN NOLET :

Vous avez tout à fait raison. Dans le cadre québécois, puis là, j'empiète dans l'expertise de monsieur Benoît à côté, mais c'est mécanique. On a établi un plafond, on distribue des droits d'émissions ensuite de différentes façons, puis les acteurs sur le marché peuvent s'échanger ces droits-là au prix qui fait du sens, étant donné les contraintes qui leur sont imposées.

2255

Donc on s'assure d'atteindre l'objectif puis on laisse le marché fixer le prix ensuite.

En Alberta, il n'y a rien de tel pour le moment.

2260 Donc on n'a pas, comme j'ai mentionné, en Alberta on n'a pas choisi de se donner un objectif à atteindre en termes de tonnes de gaz à effet de serre par année, on a plutôt choisi de mettre, entre guillemets, une taxe, et la taxe, bien, on ne sait pas quel résultat ça donne. C'est ça qui est la différence principale entre une taxe – en fait, les économistes parlent beaucoup de l'utilité de mettre un prix sur le carbone pour inciter à des changements de comportements.

2265 Il y a deux (2) types de moyens qui sont utilisés pour mettre un prix sur le carbone à la base, il y a des variations, mais à la base, il y a une taxe ou un plafond, un système de plafonnement et d'échange comme au Québec. Et on s'entend généralement pour dire qu'avec le plafond, on s'assure d'atteindre l'objectif environnemental.

2270 Tandis qu'avec la taxe, on s'assure de contrôler l'impact sur les entreprises, donc on va perturber la vie économique des entreprises jusqu'au niveau qu'on choisit via la taxe, sans savoir quel impact environnemental on va avoir.

2275 Je sais pas si je suis clair?

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2280 Bien oui, je pense que oui.

Ça veut donc dire, quand on parle d'engagements internationaux, le système du Québec, monsieur Benoît, est un système qui est reconnu, donc avec ça, quand les gens qui produisent plus, qui achètent des crédits pour compenser ou enfin, aux enchères ou sous une forme ou l'autre, c'est reconnu de façon internationale.

2285 Donc si le Québec avait un objectif de réduction de temps, qu'une partie de cette réduction-là qui est obtenue avec des crédits, c'est reconnu.

2290 Dans le cas de l'Alberta, si je comprends bien, s'ils avaient un objectif de réduction de X pour cent et qu'ils n'atteignent pas leur objectif, le fait qu'ils aient taxé ne viendra pas, ils vont carrément rater – pouvez-vous me dire exactement si c'est bien le cas?

PAR M. JEAN-YVES BENOÎT :

2295 On parle un peu ici de l'intégrité environnementale. Les systèmes de plafonnement et d'échange, comme monsieur Nolet l'a dit, reposent avant tout sur l'établissement de plafonds, et on a établi les plafonds de sorte à permettre l'atteinte de notre objectif de réduction. C'est vrai pour le Québec, c'est vrai pour la Californie. On a lié nos systèmes ensemble, on peut s'échanger les permis qu'on a émis.

2300 Le plafond, c'est le nombre de droits d'émissions qu'on va mettre en circulation pour une année donnée, et on diminue ces plafonds-là, donc le nombre de droits qu'on met en circulation d'année en année, de sorte à limiter les émissions des entreprises.

2305 Donc si ça coûte, au Québec, on a dit vingt pour cent (20 %) sur 1990 en 2020, donc si réduire la dernière tonne pour respecter ce vingt pour cent (20 %) sous 1990 là coûte cent dollars (100 \$), bien, le prix sur le marché sera de cent dollars (100 \$).

2310 Si ça coûte vingt dollars (20 \$) pour réduire cette dernière tonne là, le prix sur le marché sera de vingt dollars (20 \$).

2315 En Alberta, ce qu'il vient de dire, on impose un coût carbone, une taxe de vingt dollars (20 \$), de trente dollars (30 \$). En théorie, selon les analyses économiques, ça devrait nous donner tant de réduction. Mais on n'est pas certain. Donc on met le prix carbone et on regarde l'économie aller.

Il est possible que les gens décident de continuer à payer simplement.

2320 Par exemple, si la dernière tonne à réduire est de cent dollars (100 \$) et que la taxe est de vingt (20 \$), ils vont préférer payer vingt dollars (20 \$) la taxe carbone. Donc cette taxe-là ne garantit pas que l'objectif environnemental va être atteint, contrairement au système de plafonnement et d'échange.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2325 C'est très clair, merci monsieur Benoît, merci monsieur Nolet.

PAR LE PRÉSIDENT :

2330 Monsieur Germain.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

2335 Ce que je comprends aussi du système, donc vous avez un prix plancher, donc ça veut dire, c'est pour éviter, comme on a déjà vu au Chicago, je me souviens plus du terme, Stock Exchange où ça descendait à dix cents (10 ¢), donc vous voulez vous assurer d'éviter, si j'ai bien compris, que ça descende, une dépression dans les prix?

PAR M. JEAN-YVES BENOÎT :

2340 Oui, c'est vraiment pour éviter une dépression dans les prix. C'est beaucoup pour envoyer, bon, ça revient au signal que monsieur Nolet était en train de dire. Regardons le marché européen la première phase, ils ont mis des droits en place, le prix a monté à trente euros (30 €); par la suite, il y a eu une récession, et aussi il y a eu des mesures mises en place qui ont fait en sorte que les entreprises ont quand même réduit leurs émissions.

2345 Les réductions ont été plus rapides qu'anticipées, avec résultat qu'il y avait trop de droits d'émissions dans leur système et le prix a chuté à quelques cents d'euros.

2350 La deuxième phase, il est remonté à vingt quelques euros, il est redescendu à cinq (5 €), il est remonté à dix-douze (10 €-12 €), et il redescend à huit (8 €).

On a vu la même chose au RGGI.

2355 Pour nous, ce qu'on voulait faire, on voulait s'assurer de conserver un prix minimum, d'envoyer un signal à l'industrie.

2360 Je reviens à ce que j'ai dit au début. Le but du système, c'est d'envoyer un signal prix pour modifier le comportement des entreprises. Donc depuis que le système est en place, lorsqu'une entreprise veut faire un projet d'investissement, elle va regarder ses coûts d'opération, coûts de réaliser le projet, les revenus du projet, mais elle doit également tenir compte du coût carbone, soit des droits d'émissions qu'elle va devoir acheter ou des droits d'émissions qu'elle peut vendre si leur projet leur permet de réduire les émissions par rapport à ce qu'elles émettaient avant.

2365 L'entreprise va prendre en considération le coût carbone dans la réalisation du projet oui ou non, si et seulement si on garantit qu'il va y avoir un prix stable à moyen et long termes.

2370 Aucune entreprise va risquer d'investir des milliards avec un prix carbone qui monte à trente euros (30 €), qui descend à zéro, qui remonte à vingt (20 €) et qui redescend à deux (2 €).

2375 Donc notre prix minimum permet de donner, je dirais, une assurance aux entreprises, de faire le bon investissement, de faire le bon choix et qu'il va pouvoir y avoir une rentabilité où, le cas échéant, au lieu d'utiliser des vieux équipements désuets ou des équipements moins efficaces sur le plan énergétique, bien, le coût va être de plus en plus important au cours des années, donc vous avez tout intérêt à utiliser un équipement qui est plus performant sur le plan énergétique.

2380 Notre prix minimum augmente de cinq pour cent (5 %) plus l'inflation par année, donc c'est vraiment un signal fort de long terme qu'on est en train d'envoyer.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

2385 Par contre, dans votre explication tout à l'heure, il y a un prix plancher, mais il n'y a pas de prix plafond.

2390 Une affaire dans votre explication qui me préoccupe, par exemple si on a un secteur, notamment dans le cas des entreprises d'exportation, vous dites on veut pas les pénaliser, donc une entreprise d'exportation qui serait en expansion aurait des crédits gratuitement; par contre, ça changerait pas, si j'ai compris l'explication, le plafond global fixé par le Québec? Ce que j'en comprends.

2395 Ça voudrait dire à ce moment-là, il faudrait que ce soit les autres secteurs de l'économie québécoise qui devrait à ce moment-là supporter cette augmentation due aux exportations, est-ce que je suis dans le champ ou c'est une bonne interprétation?

PAR M. JEAN-YVES BENOÎT :

2400 Tout à fait. Bien oui, tout à fait. Le plafond qu'on a établi, c'est un plafond global pour l'ensemble de l'économie du Québec.

Maintenant qu'on est lié avec la Californie, c'est un plafond global, dans le fond, pour le Québec et la Californie.

2405 On ne vient pas limiter au niveau de chacune des entreprises leurs émissions de gaz à effet de serre, on limite au niveau de la collectivité.

2410 Donc si une entreprise émet une tonne de plus – c'est pas parce qu'une entreprise émet une tonne de plus qu'on va mettre plus de permis en circulation, on veut réduire. Donc chaque tonne émise de plus par monsieur Nolet doit être réduite par moi.

Et là, c'est le marché qui va déterminer si ça coûte moins cher pour que ce soit monsieur Nolet qui réduise, c'est lui qui va réduire, si c'est à moi que ça coûte le moins cher, c'est moi qui va réduire.

2415 Dans votre cas, les entreprises qui vont augmenter leur production, par exemple pour faire de l'exportation, c'est souvent parce qu'elles sont capables d'aller chercher des réductions moins chères au niveau de d'autres entreprises et elles vont choisir de payer quelqu'un d'autre pour réduire à leur place.

2420 Au point de vue de notre économie, on est gagnant, parce qu'on atteint l'objectif environnemental à moindre coût collectif.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

2425 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

2430 Merci monsieur Brullemans.

PAR M. MARC BRULLEMANS :

2435 Monsieur le Président, juste un petit commentaire. Le système de plafonnement et d'échange, je ne crois pas qu'il fonctionne. En tout cas, on n'a pas de preuve qu'il fonctionne encore correctement. On va voir avec Alisso Canyon, il y a eu émissions de plusieurs mégatonnes en Californie, on va voir si ça va se refléter aux prochaines enchères ici au Québec. J'ai vraiment hâte de voir ça.

2440 Merci. Je voulais aussi remercier la Commission, les commissaires de poursuivre aussi les idées qui sont émises par les différents intervenants ici au micro. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

2445 À mon tour de vous remercier pour vos idées, monsieur Brullemans.

Nous allons prendre une pause et je vous informe que les registres sont maintenant fermés.

PAR M. LOUIS BERGERON :

2450 Monsieur le Président, après la pause je vais déposer des documents, mais je peux vous offrir la réponse sur le gouvernement de l'Alberta maintenant, si vous voulez, à votre guise.

PAR LE PRÉSIDENT :

2455 D'accord, allez-y.

PAR M. LOUIS BERGERON :

2460 Très rapidement, donc on prévoit, en fait on me confirme que le gouvernement de l'Alberta prévoit toujours expédier cent mille (100 000) barils par jour sur Énergie Est, mais le gouvernement ne possède pas de pétrole.

PAR LE PRÉSIDENT :

2465 Merci. Alors on se retrouve dans quinze (15) minutes, merci.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2470

**REPRISE DE LA SÉANCE
RÉPONSES DU PROMOTEUR**

PAR LE PRÉSIDENT :

2475

Mesdames et messieurs, si vous voulez prendre place, nous poursuivons immédiatement notre questionnement.

Monsieur Bergeron, alors vous vouliez déposer certains documents?

2480

PAR M. LOUIS BERGERON :

Oui. Alors monsieur le Président, je procède au dépôt de sept (7) documents.

2485

Le premier, c'est la source d'information du tableau 7.1.

Le second, c'est : Analyse des incidents ferroviaires, indiquer si le taux moyen d'incidents ferroviaires précisés à la section 7.1.1 du volume 6 est spécifique au transport de produits dangereux. Alors nous vous fournissons à l'effet que c'est pour l'ensemble des activités ferroviaires.

2490

Ensuite, un engagement concernant les risques associés aux tremblements de terre. Donc je vous fournis la première partie de la réponse.

2495

Maintenant, information concernant la proximité des chemins de fer, en réponse à la question de monsieur Benoît Chevalier, relativement au pipeline qui longerait, l'oléoduc qui longerait la voie de chemin de fer.

2500

Une autre réponse à madame la commissaire Grandbois concernant les kilomètres de rives qui subiraient des impacts sur la rivière Etchemin. Alors on a trois virgule huit kilomètres (3,8 km) en amont et trois cent quarante-quatre kilomètres (344 km) en aval.

2505

Ensuite, un engagement concernant les précisions du promoteur et rappel des cotes des documents relatifs à la prise en compte du poisson et de l'habitat du poisson, incluant les espèces d'intérêt pour la pêche commerciale, récréative et autochtone.

2510

Et enfin, nous déposons le rapport de l'Institut Fraser qui s'appelle «Safety in the transportation of oil and gas pipeline or rail», et j'aimerais peut-être ajouter quatre (4) chiffres pour l'information de la Commission.

Monsieur Laporte du BST avait indiqué qu'il n'y avait pas d'analyse comparative et que les comparaisons étaient complexes, car les facteurs de risques sont très différents. Et la présentation de monsieur Laporte portait sur les déversements.

2515 J'aimerais donner quelques informations additionnelles à la Commission, pas sur les déversements, mais sur les accidents qui occasionnent une explosion ou un incendie.

2520 On sait par exemple que le volume moyen de pétrole brut transporté par rail en 2014-2015 au Canada était de l'ordre de cent cinquante mille (150 000) barils par jour, et on peut noter au moins trois (3) événements, un (1) à Plaster Rock et deux (2) à Gogama en février et en mars 2015 qui ont résulté en des explosions et des incendies.

2525 Maintenant, en ce qui concerne les oléoducs, le volume moyen transporté en 2014 était de trois virgule huit millions (3,8 M) de barils par jour, et on a reculé cinquante (50) ans en arrière, on n'a trouvé aucun événement entraînant un feu ou une explosion sur un oléoduc.

Ça complète.

PAR LE PRÉSIDENT :

2530 Merci monsieur Bergeron.

2535

CAROLE DUPUIS

PAR LE PRÉSIDENT :

2540 Monsieur Marcel Lemieux à La Pocatière. Bon.

Madame Carole Dupuis à Lévis. Bonsoir madame.

PAR Mme CAROLE DUPUIS :

2545 Bonjour. Bonjour monsieur le Président, madame, monsieur les Commissaires. Ma question va porter sur les latérales. En fait, elle s'est élargie un tout petit peu ce matin avec l'intervention de monsieur Guilbeault, mais je vais revenir quand même à la question précise.

2550 Il y a un mystère pour moi et pour plusieurs citoyens je pense, dans le fait que la Suncor à Montréal qui traite cent trente-sept mille (137 000) barils par jour ne peut pas se satisfaire d'un oléoduc qui lui amène trois cent mille (300 000) barils par jour et qui est la ligne 9B d'Enbridge.

2555 Pourquoi il lui faut un point un million (1,1 M) de barils? Alors je pense pas que quelqu'un peut répondre ici à ma question comme telle.

Mais j'aimerais la soumettre et voir si la Commission peut trouver des réponses là-dessus.

2560 Deux (2) choses, bien, la première, c'est celle qui a été soulevée par monsieur Guilbeault ce matin, est-ce qu'il pourrait y avoir un lien entre ça et un éventuel port à Montréal? Est-ce que le fait que cette latérale-là qui existe faciliterait une éventuelle demande devant l'ONÉ ou un changement quelconque des plans, pas de TransCanada comme telle, mais des expéditeurs de pétrole?

Lévis, un peu la même chose, là. Mais ça, je suis vraiment dans l'hypothèse.

2565 Mais ma vraie question, c'est au sujet du projet d'usine de cokéfaction que Suncor a dans ses cartons depuis de nombreuses années. Ça semble être ressorti un tout petit peu récemment des rumeurs, des gens qui évoquent cette chose-là.

2570 Est-ce qu'il y a un lien, est-ce qu'il y a des projets d'agrandissement, pourquoi la Suncor a besoin de tellement de pétrole, d'un approvisionnement d'un point quatre million (1,4 M) de barils à sa porte alors qu'elle en traite cent trente-sept mille (137 000) par jour finalement?

2575 Est-ce qu'il y a un lien avec l'exportation de Montréal? Est-ce qu'il y a un lien avec la production de petcoke? Je fais le lien évidemment avec le thème du jour qui est celui des GES. On sait que le petcoke est un producteur de GES très très considérable. Donc voilà.

PAR LE PRÉSIDENT :

2580 Évidemment, vous l'avez avoué vous-même, vous en êtes consciente, l'entreprise n'est pas ici aujourd'hui.

Ce qu'on peut faire, la Commission peut examiner la question, si elle décide de la retenir, elle peut certainement adresser des questions qu'elle fera siennes à ce moment-là à Suncor.

2585 Mais peut-être que je demanderais à monsieur Bergeron, est-ce qu'il y a des éléments d'intérêt général qui peuvent être transmis à madame, en attendant éventuellement qu'on intervienne si on décide de le faire, auprès de Suncor, à tout hasard?

PAR M. LOUIS BERGERON :

2590

Oui, monsieur le Président, je vais simplement reprendre rapidement les propos de monsieur Roy la semaine dernière, à l'effet que pour eux, d'avoir une alternative à Enbridge, pour eux, c'était stratégiquement important, intéressant.

2595

PAR LE PRÉSIDENT :

C'est très bien. Merci madame.

PAR Mme CAROLLE DUPUIS :

2600

Merci.

2605

DENIS DESMEULES

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Denis Desmeules de la salle ici.

2610

PAR M. DENIS DESMEULES :

Bonjour monsieur, madame.

2615

PAR LE PRÉSIDENT :

Bonjour monsieur.

PAR M. DENIS DESMEULES :

2620

Bien d'abord, hier j'avais la question concernant la comparaison des coûts entre Kalamazoo et Etchemin, monsieur Bergeron avait parlé qu'il regarderait la ventilation des coûts de Kalamazoo pour faire un comparatif, est-ce qu'on va avoir cette information-là de votre côté, monsieur le Président?

2625

PAR LE PRÉSIDENT :

2630 Bien, c'est sûr que monsieur Bergeron, que le promoteur doit déposer l'information comme il s'est engagé à le faire. Maintenant, je viens juste de lui demander s'il avait des informations nouvelles...

PAR M. DENIS DESMEULES :

2635 Bien, j'ai entendu la réponse.

PAR LE PRÉSIDENT :

Maintenant, celle-ci n'y était pas. Donc je présume que ça va venir un peu plus tard.

2640 **PAR M. DENIS DESMEULES :**

D'accord. Une question complémentaire, bien, complémentaire, je pense qu'on n'a pas abordé le sujet, on parle d'un débit de un point un million (1,1 M), la question est assez technique, est-ce qu'on peut pousser le débit, par exemple, pour le faire monter à un point quatre (1,4 M), un point cinq (1,5 M), un point six million (1,6 M) de barils par jour ou si c'est vraiment le maximum maximum?

2650 Parce que si on calcule le un point un million (1,1 M) de barils un peu partout, si tout le monde en demande en chemin, probablement qu'il va falloir qu'il en parte un petit peu plus que un point un million (1,1 M) de barils par là-bas en Alberta, si tout le monde fait sa commande, donc ça peut facilement dépasser le un point un million (1,1 M) de barils.

Alors ma question, c'est, est-ce que c'est le débit maximal ou ce débit-là peut être dépassé?

2655 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bergeron.

2660 **PAR M. LOUIS BERGERON :**

Monsieur le Président, la question de monsieur Desmeules me permet de préciser davantage ce que j'ai dit la semaine dernière. Parce que la semaine dernière, je vous avais donné des exemples «downstream factors», je sais pas si vous vous souvenez, mais c'était des facteurs de performance qu'on pouvait anticiper sur les pipelines, et mon background de raffineur et d'opérateur de pipeline de deux cent cinquante kilomètres (250 km) m'a fait prononcer des chiffres

de l'ordre de quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %), alors que mes collègues m'ont rappelé qu'un pipeline de quatre mille cinq cents kilomètres (4500 km), il fallait anticiper quelque chose plus entre quatre-vingt-huit (88 %) et quatre-vingt-dix pour cent (90 %).

2670 Alors quand on regarde la capacité maximale de conception d'un virgule vingt-cinq million (1,25 M) de barils par jour et qu'on applique le facteur de quatre-vingt-huit pour cent (88 %), on obtient le un virgule un million de (1,1 M) de barils par jour.

2675 Je vous rappelle que toute la conception mécanique, toute la conception a été faite pour un virgule vingt-cinq million (1,25 M) de barils par jour. Quand on a parlé par exemple des scénarios où la conduite serait complètement rupturée, l'emplacement des vannes, etc., tout a été fait en fonction d'un virgule vingt-cinq (1,25 M).

2680 Mais un pipeline avec soixante et onze (71) stations de pompage et quatre mille cinq cents (4500 km), quatre mille six cents kilomètres (4600 km), il faut viser à peu près quatre-vingt-huit pour cent (88 %) de facteur de performance.

PAR M. DENIS DESMEULES :

2685 Ça veut dire que ça pourrait toujours, si ça va bien, aller à un point vingt-cinq million (1,25 M) de barils, c'est ça?

PAR M. LOUIS BERGERON :

2690 Je vous dirais théoriquement.

PAR M. DENIS DESMEULES :

Parfait.

2695

PAR LE PRÉSIDENT :

Mais théoriquement et pratiquement, quatre-vingt-huit pour cent (88 %) multiplié par un point vingt-cinq (1,25 M).

2700

PAR M. LOUIS BERGERON :

2705 J'ai posé, monsieur le Président, j'ai posé la question à l'interne, à savoir, on donnait par exemple l'exemple de Keystone, quel pourcentage du temps on pouvait atteindre le maximum maximum, je n'ai pas eu la réponse encore, mais si vous voulez, je pourrai vous la faire suivre.

PAR LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci.

2710 **PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :**

2715 Je pense que ce qui est important par rapport à monsieur Desmeules, je comprends votre préoccupation, c'était de savoir, est-ce que tout avait été conçu, planifié, est-ce que les impacts avaient été évalués en fonction du volume maximum qui pouvait passer dans le pipeline, et ce que je comprends de la réponse de monsieur Bergeron, c'est que le maximum, c'est un virgule vingt-cinq (1,25 M), et tout a été conçu en fonction d'un virgule vingt-cinq million (1,25 M) de barils par jour.

2720 **PAR M. LOUIS BERGERON :**

Exact.

PAR M. DENIS DESMEULES :

2725 Ça va, merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci à vous.

2730

LUC FALARDEAU

2735 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Luc Falardeau à Laval.

PAR M. LUC FALARDEAU :

2740

Bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT :

2745 Bonjour monsieur Falardeau.

PAR M. LUC FALARDEAU :

2750 J'ai un petit commentaire d'abord sur la question du latéral de Montréal. Disons que je pourrais même être considéré une ressource experte de ce côté-là pour la région de la pétrochimie à Montréal-Est.

PAR LE PRÉSIDENT :

2755 C'est une offre que vous faites à la Commission publiquement? Allez-y monsieur.

PAR M. LUC FALARDEAU :

2760 Donc après avoir exploré en détail tous les racoins de l'est de Montréal au niveau de ce qui se passe au niveau pétrolier, au niveau des pipelines, excusez, et des voies ferrées et des quais pétroliers qui existent présentement et qui autrefois, jusque dans les années soixante-dix, alimentaient plusieurs raffineries à Montréal, ces quais-là sont toujours en place, il y a déjà amplement, à la raffinerie Suncor, plusieurs moyens d'alimenter la raffinerie.

2765 La raffinerie peut être alimentée par rail, comme elle l'était avant l'inversion du pipeline B; elle peut être alimentée aussi via des ports alimentés en brut via son terminal maritime ou d'autres quais à proximité qui pourraient être utilisés.

2770 Et là, on mentionne que Suncor veut ajouter de la flexibilité, si je comprends bien. Elle possède déjà cette flexibilité-là pour s'alimenter.

2775 D'autant plus qu'on parle qu'actuellement, la raffinerie a quinze pour cent (15 %) seulement, elle peut prendre seulement quinze pour cent (15 %) maximum de sa capacité maximale qui est cent trente-cinq mille (135 000) barils par jour. Donc on parle d'à peine vingt mille (20 000) barils par jour, comparativement à un tuyau énorme d'une capacité énorme.

Une toute petite capacité comme ça, ça semble, en tout cas, ça semble un petit peu surprenant.

2780 Ça fait que je vais aller vers ma question. Bon, je déplore l'absence des vrais promoteurs derrière le projet Énergie Est dont l'un des principaux est la compagnie intégrée Suncor qui est à la fois producteur, raffineur et expéditeur, comme on sait, et son absence aux séances de la Commission.

2785 Il faut que je spécifie cependant, sauf une, c'est au début, mardi, le premier mardi.

Et le fait que les projets soient traités à la pièce, des projets de grande ampleur. Petit à petit, sans que les citoyens aient une vision d'ensemble sur leur avenir et celui des prochaines générations. On exclut tout ce qu'il peut y avoir, ce qui peut se greffer à un pipeline, raffineries, exportations par bateau, par rail, tout ça.

2790

Bon, ma question! Et il apparaît impossible d'atteindre l'objectif de limiter à un point cinq degré Celsius (1,5 °C) le changement climatique. Il serait même dépassé en 2020 selon un scientifique de l'Université Queensland en Australie dont l'étude a paru il y a quelques jours dans le Guardian en Grande-Bretagne.

2795

L'augmentation de la population mondiale et la consommation par habitants en Asie notamment menacent tous les gains anticipés, je dirais jovialistes, de réduction d'intensité des émissions par baril. Donc d'intensité par baril. On travaille sur de faibles pourcentages de gains.

2800

Alors il semble que le seul moyen de ne pas accélérer cette tendance serait de limiter significativement les quantités produites annuellement au Canada.

2805

La question : est-ce que des experts des divers ministères de l'Environnement ont fait des scénarios ou pourraient faire des scénarios de modélisation d'émissions de gaz à effet de serre pour atteindre l'objectif final qu'on cherche tous, la limitation de la température à deux degrés Celsius (2 °C)?

2810

Par exemple un scénario qui pourrait être basé sur l'option de l'arrêt des exportations de brut lourd des sables bitumineux. C'est pas un scénario si farfelu, parce que je rappelle à la Commission que les États-Unis ont fait ça pendant quarante (40) ans, de 1975, au moment de la crise du pétrole, jusqu'à janvier 2016, il y a à peine quelques semaines.

2815

Ça leur a permis de créer une réserve et puis en même temps de développer leur industrie du raffinage pendant toutes ces années qui, maintenant, est mature. Donc la question tout simplement, est-ce qu'il y a des experts qui pourraient faire ou ont fait des scénarios de modélisation basés sur l'arrêt des exportations de brut lourd?

PAR LE PRÉSIDENT :

2820

Alors écoutez, avant de transférer votre question, vous avez quand même fait une allusion allongée au sujet de l'approche thématique de la Commission, j'aimerais juste apporter une clarification.

2825

La Commission a jugé pertinent et approprié de procéder par une approche de nature thématique comme celle qu'elle a adoptée, parce que le nombre d'experts et de personnes-

ressources qui aurait été requis jour après jour pour couvrir l'ensemble des thèmes au gré des questions qui auraient été soumises à la Commission aurait été tout simplement irréaliste.

2830 Je voulais juste apporter cette précision-là et c'était la seule, vous avez vu, je pense que vous avez participé très assidûment aux travaux de la Commission, vous avez vu le nombre de personnes-ressources, le nombre d'experts, la même chose pour le promoteur qui a invité différentes personnes-ressources. Alors pour nous, c'était la seule façon de faire.

2835 Maintenant, je demanderais à Ressources naturelles Canada de répondre à la question sur la modélisation.

PAR M. BENOÎT LACASSE :

2840 En fait, ça recoupe un peu la question que monsieur Bonin posait tout à l'heure, à savoir est-ce qu'il y a eu des scénarios de modélisation ou différentes hypothèses sur l'extraction des sables bitumineux ou de d'autres types de pétrole ont été faits.

2845 Nous ici, on n'est pas en mesure de répondre à cette question-là, mais on va se renseigner au sein de notre ministère pour voir si on a des experts qui ont des connaissances sur ce sujet ou si on a des références à vous donner.

PAR LE PRÉSIDENT :

2850 Et vous allez nous répondre par écrit?

PAR M. BENOÎT LACASSE :

Oui, par écrit, la semaine prochaine.

2855 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Très bien, merci. Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2860 Monsieur Bergeron, j'aimerais revenir, la question que monsieur Falardeau a couvert au début disons, j'ose pas dire sa question, mais au début de son texte, de son intervention, donc il est revenu, comme plusieurs participants, sur la question de la latérale à Montréal.

2865 Puis je vous avoue que moi aussi, j'aimerais peut-être, si vous pouviez revenir là-dessus.

2870 Parce qu'on comprend qu'à Québec, de dire que Valero va bénéficier d'une flexibilité accrue, il y a une latérale, je sais pas la distance, mais c'est pas très long, alors c'est assez facile disons à imaginer puis à comprendre. D'autant plus qu'ils sont pas directement collés sur le tuyau qui arrive de Enbridge, le pipeline 9B, l'inversion.

Mais dans le cas de Suncor, on parle d'une latérale, si je me trompe pas, qui est nettement plus longue, qui traverse deux (2) rivières, donc il y a un coût substantiel rattaché à cette latérale-là.

2875 Vous avez mentionné que vous aviez des ententes avec Suncor, mais je vous avoue que c'est pas absolument évident de comprendre, étant donné la présence du pipeline, d'inversion de Enbridge 9B, puis étant donné le coût de la latérale.

2880 C'est vrai qu'on se pose, c'est pas si facile de comprendre pourquoi ça vaut à ce point-là la peine d'avoir cette latérale-là pour approvisionner, pour donner une flexibilité accrue à Suncor s'il n'y a pas d'autres projets dans le décor.

2885 Est-ce que vous auriez d'autres – parce que je comprends que vous avez dit il y a une entente déjà avec Suncor qui porte sur certains volumes, est-ce que l'entente porte sur un partage des coûts pour la latérale? Je sais pas si c'est quelque chose que vous pouvez nous indiquer.

PAR M. LOUIS BERGERON :

2890 Effectivement, c'est un enjeu, je pense, sur lequel Suncor pourrait s'exprimer davantage.

Il y a des coûts associés à la latérale de Suncor effectivement, on parle de quarante-deux pouces (42 po), seize kilomètres (16 km), traverser deux (2) rivières dont une avec un forage soixante-dix mètres (70 m) en dessous de la rivière des Prairies, donc c'est pas anodin.

2895 Ça peut avoir l'air simpliste, puis je veux pas que ce soit le cas, mais si un producteur et-ou un raffineur nous fait une demande d'avoir un branchement et d'être, comme on sait, monsieur Roy a expliqué, ils sont producteurs, ils sont raffineurs et ils nous demandent d'avoir un branchement dans les deux (2) côtés, nos tarifs, nos coûts, notre structure commerciale reflète évidemment cette situation-là.

2900 Donc les coûts du latéral doivent être, si vous voulez, amortis à travers le tarif qui serait payé par Suncor.

2905 Ça fait que là, on tombe dans des discussions commerciales un peu sensibles, et puis honnêtement, je pense que Suncor possède la réponse beaucoup plus que TransCanada. Parce que TransCanada répond à la demande.

2910 Si par exemple vous avez un expéditeur, je vous donne l'autre exemple, vous avez un expéditeur qui nous dit, moi, je veux amener cent cinquante mille (150 000) barils à Saint John au Nouveau-Brunswick, la logistique est faite en conséquence, et on sait qu'il va y avoir cette capacité-là disponible pour l'expéditeur.

2915 Comme je vous disais tantôt, je ne peux pas révéler tous les détails des volumes et puis qui va transporter combien. Je comprends effectivement qu'il y a des questions, puis je pense que la seule entité qui peut offrir des réponses, c'est Suncor.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2920 On pourra à ce moment-là voir. Mais ce que je comprends dans le fond, vous êtes évidemment une organisation qui est en affaires, si vous avez, comme vous le dites, inclus la canalisation, si vous estimez que vous avez des garanties suffisantes, c'est certainement pas juste sur on pense que, donc vous avez des garanties suffisantes pour récupérer votre investissement.

PAR M. LOUIS BERGERON :

2925 Les ententes commerciales reflètent les coûts.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2930 C'est ça, reflètent les coûts. Je vous remercie monsieur Bergeron.

PAR LE PRÉSIDENT :

2935 Merci monsieur Falardeau.

PAR M. LUC FALARDEAU :

2940 Merci.

DENIS GAUTHIER

2945

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Denis Gauthier à Trois-Rivières.

2950

Oui monsieur Gauthier.

PAR M. DENIS GAUTHIER :

2955

On parle d'un gros sujet, GES, les gaz à effet de serre. Moi, j'ai regardé un petit peu, c'est sûr que moi, j'ai cinq (5) petits-enfants, puis il faut que je pense un peu à leur avenir s'il y en a un.

2960

Puis il faut regarder, moi, j'ai essayé de prédire un petit peu l'avenir de mes petits-enfants. Et pour prévenir un peu qu'est-ce qui va se passer dans le futur, il faut regarder dans le passé un peu qu'est-ce qui s'est vraiment passé. Mettons dans les grandes extinctions massives, il y a plusieurs documentaires à ce sujet-là, je pourrais vous en nommer une tonne.

2965

Dans les grandes extinctions massives, c'est tout relié à la même chose, les changements climatiques. M'a vous en lire un petit peu. L'acidification des océans, ce qu'on connaît aujourd'hui. Des pertes des récifs coralliens qu'on connaît encore aujourd'hui.

2970

Après ça, les changements climatiques, extrêmes climatiques, les désastres qu'on connaît aujourd'hui. C'est toute la même chose que ce qui s'est passé dans les grandes extinctions, c'est la même chose.

2975

Les réfugiés climatiques, c'est sûr que nous autres, les problèmes de réfugiés climatiques, je pense qu'on est rendu à quelque chose comme huit cent mille (800 000), quand j'ai vu certains documentaires, c'est bien plus qu'au niveau de la guerre. Eux autres, dans ce temps-là, c'est les animaux qui se déplaçaient.

2980

Ressources en eau, ça, l'acidification de l'eau, on est là-dedans aussi. La sécurité alimentaire, les rendements agricoles, ça, c'est des choses importantes. Moi, je suis diplômé en agriculture. L'agriculture, ça me touche énormément, alors ça, c'est des rendements que je sais que si on dépasse deux degrés (2 °C), on a des sérieux problèmes.

On a vu ça en 2012 dans le programme La semaine verte, au côté américain, il y a soixante (60 %) à quatre-vingts pour cent (80 %) de l'agriculture que plusieurs états ont perdu suite à des grandes sécheresses. Ça vous donne un aperçu ce que ça peut représenter, une augmentation

2985 au-delà, ça avait monté de deux point cinq degrés (2,5 °C). On parle pas de quatre-cinq (4 °C -5 °C), là.

2990 La pollution, on tournera pas autour du pot. Moi, je suis asthmatique, j'ai jamais fumé, j'ai perdu quarante pour cent (40 %) de mes poumons, si dehors il y avait le taux de smog assez élevé, je serais pas ici après-midi.

2995 Les élévations du niveau des mers, qu'est-ce qu'ils ont eu dans le passé, c'est ça, il y a la glaciation, l'interglaciation. En tout cas en gros, en résumé, ça nous donne un aperçu un peu qu'est-ce qui va être l'avenir.

3000 Il y a aussi la petite période glaciaire, moi, j'ai suivi un petit peu ça, la petite période glaciaire, c'est une hausse de deux degrés (2 °C), ça a créé à peu près une mortalité d'à peu près un tiers (1/3) de la population mondiale dans ce temps-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

3005 Et votre question, monsieur?

PAR M. DENIS GAUTHIER :

3010 Il y a la grande famine.

PAR LE PRÉSIDENT :

3015 Et votre question alors?

PAR M. DENIS GAUTHIER :

3020 Ma question, j'aimerais plutôt que vous preniez connaissance, comme question, j'ai une belle photo, regardez comment elle est belle, il y a beaucoup de couleurs, ça, vous pouvez avoir ça sur Internet. Ça, ça vient de la NASA. C'est : Le trou d'ozone, La crainte du cercle vicieux.

3025 Si on regarde, mettons les années soixante-dix, eux autres, c'est basé sur les années soixante-dix, ma question est un peu là-dessus, on a le point zéro, puis au fur et à mesure qu'on monte avec les années, mettons 1985...

PAR LE PRÉSIDENT :

3030 Monsieur Gauthier, il faudrait arriver à votre question s'il vous plaît.

PAR M. DENIS GAUTHIER :

3025 Oui mais c'est ça, je passe pas souvent ici, c'est pour ça, si vous pouvez me donner un petit peu plus de temps, ce sera pas bien bien long. En tout cas, m'a aller plus vite, nous avons battu des records en 2011, vingt-cinq millions de kilomètres (25 Mkm)...

PAR LE PRÉSIDENT :

3030 Monsieur Gauthier, vous me demandez quelque chose que je peux pas faire, bien honnêtement, là. Ça n'a rien à voir avec la fréquence de votre participation. C'est juste pour être juste envers tout le monde.

3035 Je suis très tolérant comme président, comme probablement plusieurs l'ont vu, mais là, vous êtes dans un discours-fleuve, je ne peux pas l'accepter. Il faudrait arriver à votre question.

PAR M. DENIS GAUTHIER :

3040 Bon, la question va être bien simple. C'est que la couche d'ozone, voir si notre côté Environnement, s'ils ont eu des suivis à ça, parce que je sais qu'au niveau de la NASA, à tous les mois, il y a comme une espèce de rappel, eux autres, pour une surveillance au niveau de la couche d'ozone.

3045 Je veux savoir si eux autres ont une surveillance sur la couche d'ozone. Parce que si on regarde dans l'espace de pas grand temps, on est rendu à crémier nos bébés, mettre les chapeaux puis les lunettes de soleil, puis crémier nos bébés!

3050 Il me semble qu'il devrait y avoir une étude là-dessus puis une surveillance sur ce côté-là. Ma question est là-dessus aux messieurs de l'Environnement.

PAR LE PRÉSIDENT :

3055 Oui, tout à fait, je vais l'adresser. J'aimerais avoir une réponse du ministère de l'Environnement, est-ce que vous avez des travaux qui se poursuivent actuellement sur la couche d'ozone?

On parle évidemment de la couche d'ozone stratosphérique et non pas troposphérique.

3060 **PAR Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

Je sais pas, monsieur le Président, il faudrait que je vérifie de notre côté si on a des suivis en cours pour cette thématique-là. Je vous reviendrais.

3065 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Très bien. En fait, j'ai adressé la question au ministère de l'Environnement du Québec, parce que le ministère Environnement Canada et Changement climatique ne sont pas là cet après-midi.

3070 C'est généralement ce ministère qui est en charge de ce genre d'étude.

Écoutez, j'ai quand même accepté la question, puisqu'elle est en quelque part, bien que loin, mais en lien avec les émissions de gaz à effet de serre.

3075 Alors merci monsieur Gauthier.

GUY PROVOST

3080 **PAR LE PRÉSIDENT :**

J'appellerai maintenant monsieur Guy Provost de Trois-Rivières.

3085 Bonjour monsieur Provost.

PAR M. GUY PROVOST :

Bonjour monsieur Zayed. Ma question est un peu directe.

3090 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Ah! C'est rare que je suis confronté à des questions directes.

3095 **PAR M. GUY PROVOST :**

Est-ce que TransCanada va modifier le tracé de l'oléoduc près de ma résidence à Saint-Étienne-des-Grès dont le Conseil municipal refuse le passage?

3100 J'aimerais avoir un oui ou un non. Est-ce qu'ils vont modifier le tracé?

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bergeron.

3105

PAR M. LOUIS BERGERON :

Monsieur le Président, je vais demander à monsieur St-Laurent de répondre à la question.

3110 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci.

PAR M. BRUNO ST-LAURENT :

3115

Monsieur le Président, on a examiné, parce que monsieur Provost nous a déjà fait part de ses préoccupations, donc on a examiné la possibilité, dans le secteur de Saint-Étienne-des-Grès, et compte tenu de différentes contraintes dans le secteur, pour le moment il n'est pas prévu de modifier le tracé.

3120

Ça a été expliqué à la municipalité Saint-Étienne-des-Grès. Donc les discussions vont quand même se poursuivre, mais pour le moment, le tracé qu'on propose, c'est vraiment celui qu'on pense qui est celui de moindre impact.

3125 **PAR LE PRÉSIDENT :**

C'est assez intéressant, parce que finalement, on change de la théorie à la pratique; nous avons un cas type, nous en avons parlé notamment cette semaine, et nous allons sûrement en parler ce soir, du genre de négociations que TransCanada et Oléoduc Énergie Est a avec les propriétaires.

3130

Dans un cas comme celui-ci, quelle est l'alternative ou quelles sont les options qui restent maintenant à la disposition, accessibles à monsieur Provost, si jamais il n'y a pas d'entente?

3135 **PAR M. LOUIS BERGERON :**

Il y a tout un processus avec l'Office, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

3140

Mais avant d'arriver à l'Office?

PAR M. LOUIS BERGERON :

3145

C'est ça, je voulais peut-être réexpliquer un peu ce que j'ai tenté d'expliquer plus tôt cette semaine.

C'est qu'on a des grandes variantes de tracé qu'on étudie et graduellement, on s'approche d'un tracé de plus en plus définitif.

3150

Mais comme je mentionnais l'autre soir, il n'est jamais final tant que la construction n'est pas commencée. C'est-à-dire qu'on peut faire des ajustements, et c'est arrivé dans des projet précédents où on a fait plusieurs ajustements, même après avoir obtenu tous les permis, on a quand même fait certains ajustements parce qu'il y a eu des opportunités d'améliorations.

3155

C'est certain que si on prend lot par lot, il y a des enjeux, il y a des contraintes, il y a des préoccupations, et c'est clair que si on demandait à chaque propriétaire l'endroit idéal, bien, on se retrouverait, on ne serait pas capable de se brancher d'un terrain à l'autre.

3160

Donc il faut évidemment faire une optimisation et une étude un peu plus globale par région.

Dans le dossier précis ici, ce que je comprends, c'est qu'il y a eu quand même pas mal de travail au niveau des inventaires, les boisés, les zones marécageuses, les différentes zones, les distances des habitations, et on essaie de trouver, encore une fois, le tracé de moindre impact.

3165

Maintenant, les discussions peuvent toujours se poursuivre et l'objectif, c'est d'arriver avec le tracé de moindre impact possible en étant conscient qu'il y a toujours des impacts. Mais c'est un processus continu, c'est un processus de discussions.

3170

Et moi, par expérience, je peux vous dire que j'ai vu des situations où on avait l'impression qu'on était dans une impasse et qu'on a trouvé une solution. Ça fait que si on se parle, si on continue à échanger, on peut toujours améliorer le projet.

Il va toujours y avoir des impacts, mais on peut les minimiser.

3175

PAR LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez continué à échanger avec monsieur Provost?

PAR M. LOUIS BERGERON :

3180

Je n'ai pas la teneur des dernières discussions, les dates des dernières discussions, mais comme j'ai aussi présenté plus tôt cette semaine, l'entreprise a volontairement choisi de réduire ses activités sur le terrain avec les propriétaires, parce qu'on a beaucoup d'étapes à franchir.

3185

Je vous ai parlé éventuellement d'une entente avec l'Union des producteurs agricoles, il y avait le BAPE, il y a la Commission de protection du territoire agricole. Ça fait qu'on a choisi de ralentir les efforts à ce niveau-là, finir nos devoirs comme certaines personnes nous l'ont demandé.

3190

Et par la suite, on pourra reprendre les discussions avec les propriétaires. Et c'est toujours le tracé, l'emplacement exact du tracé, les mesures d'atténuation, ça fait toujours partie des discussions.

3195

C'est un des sujets sur lesquels on peut passer trois-quatre-cinq-six (3-4-5-6) rencontres lorsque nécessaire. Alors c'est sûr que c'est un processus qui est long, qui doit se faire via des échanges de part et d'autre.

3200

Moi, je peux vous dire que l'entreprise a mis beaucoup d'efforts pour vraiment bien documenter toutes les caractéristiques de chacune des propriétés, et c'est avec ça qu'on travaille, mais il faut continuer à échanger avec les propriétaires.

PAR M. GUY PROVOST :

J'aurais une sous-question.

3205

PAR LE PRÉSIDENT :

Juste un moment, monsieur Provost.

3210

PAR M. GUY PROVOST :

Merci.

3215

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Provost, comme vous êtes le dernier intervenant, je vais accepter votre sous-question.

PAR M. GUY PROVOST :

3220 Merci. Vous parliez plus tôt cet après-midi de la distance d'un gazoduc avec un oléoduc. Moi, près de mon terrain, ma résidence où soi-disant, la réponse est non, ils ne changeront pas le tracé, il y a un gazoduc présent.

3225 Et la distance du gazoduc avec l'oléoduc, c'est douze pouces (12 po), trente centimètres (30 cm); en dessous du gazoduc, l'oléoduc va passer.

 Cette information vient de monsieur Veilleux que j'ai rencontré le 29 juin 2015 à dix heures (10 h) l'avant-midi.

3230 Alors c'est très précis, les informations qu'ils m'ont données. Moi, j'ai demandé à TransCanada par écrit de faire analyser mon eau à tous les deux (2) ans et ils me l'ont refusé. Ça va être moi qui va être obligé de goûter l'eau si elle goûte le pétrole pour la faire analyser. Alors ça, monsieur Zayed, j'aimerais que vous feriez une recommandation là-dessus, de faire analyser l'eau obligatoirement par TransCanada s'ils passent près de ma résidence.

3235 Et le danger d'un gazoduc à douze pouces (12 po) d'un oléoduc souterrain, je pense que c'est assez important pour s'attarder. C'est à la jonction de l'autoroute 55 au nord de Trois-Rivières.

PAR LE PRÉSIDENT :

3240 Très bien. J'aimerais vous informer, monsieur Provost, que tous les propos qui ont été tenus ici pendant la première partie de l'audience, tout comme lors de la deuxième partie, la Commission va lire toutes les transcriptions, va en faire l'analyse et va donner les suites qui lui semblent les plus appropriées.

3245 Maintenant, je reviens quand même avec une question qui m'a intriguée, est-ce qu'effectivement, la distance entre le gazoduc et l'oléoduc éventuel serait de combien?

PAR M. LOUIS BERGERON :

3250 Monsieur le Président, je vais demander à monsieur St-Laurent d'expliquer.

PAR M. BRUNO ST-LAURENT :

3255 Dans ce cas-ci, monsieur Provost parle d'une conduite de Gaz Métro qui est le long de l'autoroute 55 effectivement, donc on va la croiser. Donc pour la croiser, évidemment, on peut pas aller à plusieurs mètres.

3260

Par contre, dans ce cas-ci, étant donné qu'on traverse en même temps l'autoroute 55, on va faire un forage horizontal, et la distance, quoique le code demande un minimum de trente centimètres (30 cm) entre deux (2) conduites de ce type-là, va être supérieure à ça, parce que le forage va être beaucoup plus bas.

3265

Mais actuellement, l'ingénierie détaillée n'est pas faite, je pourrai pas vous donner la distance exacte.

PAR LE PRÉSIDENT :

Mais l'ordre de grandeur?

3270

PAR M. BRUNO ST-LAURENT :

Ah, ça va probablement être un mètre (1 m), probablement un mètre et demi (1 ½ m), là. Mais c'est évidemment lorsqu'on croise une autre conduite, on peut pas aller à des profondeurs, mais on va être en dessous du gazoduc, de la conduite de distribution de Gaz Métro.

3275

PAR LE PRÉSIDENT :

De l'ordre d'un mètre-un mètre et demi (1 m-1 ½ m) en dessous?

3280

PAR M. BRUNO ST-LAURENT :

Probablement, oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

3285

Merci. Merci monsieur Provost.

PAR M. GUY PROVOST :

3290

Merci.

3295

QUESTIONS DE LA COMMISSION

3300 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Je cède la parole à ma collègue, madame Gisèle Grandbois.

3305 **PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :**

3310 On va revenir aux gaz à effet de serre. J'aurais une question pour monsieur Benoît. On l'a mentionné plus tôt, le projet Oléoduc Énergie Est, lors de l'opération, lors du transport, lorsque le transport du pétrole par pipeline serait débuté si le projet a lieu, on parle d'émissions de gaz à effet de serre limitées, puisque les stations de pompage fonctionneraient à l'hydroélectricité. Donc on parle de deux mille tonnes (2000 t) équivalent CO₂ par an selon les données du promoteur.

Par contre, lors de la construction, il va y avoir des émissions nettement plus substantielles, étant donné l'ampleur des travaux.

3315 Donc seulement au Québec, seulement pour la portion du Québec, puis encore là, c'est des données du promoteur, seulement pour la portion du Québec, on parle de quatre-vingt-quatre mille tonnes (84 000 t) équivalent CO₂ par an, et comme le projet s'étalerait sur plus ou moins deux ans et demi (2 ½), on donne un total de deux cent quinze mille tonnes (215 000 t) équivalent CO₂ pour toute la période de construction, pour tous les travaux de construction au Québec.

3320 Ma question pour vous, monsieur Benoît, je crois que le SPEDE ne s'applique pas aux projets de construction, mais j'aimerais vous entendre là-dessus, puis savoir si c'est quelque chose qui s'en vient potentiellement.

3325 Parce que là, on parle – évidemment des projets de construction qu'on voit habituellement, les émissions peuvent être quand même relativement modestes. Dans ce cas-ci, on parle de quelque chose de substantiel, parce que le seuil de déclaration pour une entreprise, c'est vingt-cinq mille tonnes (25 000 t) équivalent CO₂, donc à quatre-vingt-quatre mille (84 000 t) par an ou deux cent quinze mille (215 000 t) au total pour le projet, on parle d'émissions quand même substantielles.

3330

PAR M. JEAN-YVES BENOÎT :

3335 Le système vise – je veux juste essayer de le vulgariser – je dirais de deux (2) manières différentes des entreprises. Soit directement pour les émissions émises à la source.

Par exemple une cimenterie, une raffinerie, une usine de pâtes et papiers pour produire du papier, pour produire du ciment, pour produire de l'aluminium, émettent des émissions de gaz à effet de serre à la cheminée, donc on vise l'installation comme telle.

3340

Construire l'oléoduc, on ne vise pas directement la construction d'un oléoduc.

Ceci dit, depuis le 1^{er} janvier 2015, on vise également les distributeurs de carburants combustibles au Québec. Donc tout litre d'essence, de diesel qui est utilisé pour des matériels roulants, pour chauffer des bâtiments est visé au niveau du distributeur qui, lui, transfère le coût carbone à ses clients.

3345

Je n'ai pas regardé exactement d'où venaient les quatre-vingt-quatre mille tonnes (84 000 t) par année en moyenne ou deux cent quinze mille tonnes (215 000 t) environ du projet, mais j'ai l'impression que la très grande majorité de ça provient des camions qui vont se promener un petit peu partout sur le site.

3350

Et dans le contexte où c'est sur territoire québécois, que c'est de l'essence ou du diesel du Québec qui va être acheté, c'est indirectement couvert par le système via les distributeurs, il va y avoir un plein coût carbone, donc dix-huit dollars (18 \$/t), dix-sept-dix-huit dollars la tonne (17 \$/t-18 \$/t) actuellement qui va être transféré au promoteur.

3355

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Merci, c'est très clair. Et je comprends aussi, puis je veux juste que vous me le confirmiez pour être cent pour cent (100 %) sûre, je comprends aussi qu'évidemment, le pétrole brut qui va être transporté par le pipeline, lui, il n'est pas couvert puisqu'il va être couvert lors du raffinage s'il passe au Québec.

3360

Mais s'il ne passe pas au Québec, à ce moment-là il sera couvert peut-être ou peut-être pas, dépendamment de sa destination puis de son utilisation?

3365

PAR M. JEAN-YVES BENOÎT :

Tout à fait.

3370

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

D'accord, merci.

3375

3380

Maintenant, j'aurais une question pour monsieur Nolet. Concernant le nouveau système, enfin les changements en Alberta concernant la taxe sur le carbone, j'ai vu de l'information à ce sujet-là, mais rapidement, puis j'avoue que j'étais quand même un petit peu confuse quand je regardais l'information concernant le moment à partir duquel les exploitations de sables bitumineux vont vraiment être assujetties.

3385

Pouvez-vous me dire si les activités de production d'hydrocarbures, particulièrement les activités de production de pétrole à partir de sables bitumineux, est-ce qu'elles sont assujetties à la taxe au carbone dès 2017 ou dès 2023?

PAR M. JEAN NOLET :

En fait, si on parle d'exploitations...

3390

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Oui, bien, d'extraction en surface ou in situ.

3395

PAR M. JEAN NOLET :

Elles sont déjà couvertes tant et aussi longtemps que l'entreprise émet plus de cent mille tonnes (100 000 t) par année. Alors c'est ça qui détermine si l'installation est couverte ou pas.

3400

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Parce que c'est ça, il y avait un texte en fait qui m'a un petit peu – donc vous me confirmez qu'elles étaient déjà couvertes.

3405

Là, la différence, c'est que la taxe va augmenter éventuellement.

PAR M. JEAN NOLET :

3410

Comme je vous dis, elles sont déjà couvertes tant et aussi longtemps qu'elles sont au-dessus de cent mille (100 000 t).

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

C'est clair. J'aurais une question plus générale.

3415 On a parlé beaucoup de la question de l'entente de Paris, les grands objectifs internationaux d'essayer de réduire l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre sous deux pour cent (2 %), puis idéalement à un maximum de un point cinq pour cent (1,5 %). On a beaucoup parlé des efforts requis, disons, qu'on s'attend, des efforts de réduction qu'on s'attend des entreprises.

3420 On n'a pas beaucoup parlé des efforts des consommateurs. Et puis éventuellement, pour qu'il y ait moins de production de certains produits, s'il continue à y avoir des acheteurs, il va toujours y avoir évidemment des incitations à produire plus, donc j'aimerais peut-être vous entendre sur la question, quand on parle de modifier le comportement, on a parlé de modifier le comportement des entreprises, mais modifier le comportement des individus.

3425 On sait que ça aussi, c'est un processus à long terme. On sait que, bon, les gens en parlent beaucoup, le fait qu'on a eu autant de gens qui ont participé aux audiences du BAPE est certainement une indication du fait qu'il y a plusieurs gens qui sont très sensibilisés, mais on observe quand même en même temps des choses, comme par exemple le pourcentage des véhicules, des voitures particulières au Québec, le pourcentage qui sont des véhicules utilitaires sportifs, les VUS, a augmenté considérablement ces dernières années. C'est sûr que ces véhicules-là sont plus performants, consomment moins, mais quand même, ils consomment toujours plus que les toutes petites voitures.

3430
3435 Donc en matière de modification de comportement des citoyens, j'aimerais peut-être vous entendre, monsieur Benoît, monsieur Nolet, ça passe par quoi?

PAR M. JEAN-YVES BENOÎT :

3440 Rapidement différents éléments. Le premier, la mise en place du système de plafonnement et d'échange, on envoie un signal, un coût carbone à travers l'économie et maintenant, auprès de monsieur et madame Tout-le-monde, parce qu'on couvre l'ensemble des carburants combustibles.

3445 Le système de plafonnement et d'échange, d'ici 2020, va générer un peu plus de trois milliards de dollars (3 G\$) qui sont entièrement réinvestis dans la lutte aux changements climatiques.

3450 La première chose à faire au Québec, quarante-cinq pour cent (45 %) de nos émissions environ proviennent du secteur des transports. C'est le secteur d'activité qu'on doit adresser, sur lequel on doit travailler.

Des trois point trois milliards de dollars (3,3 G\$) que le gouvernement du Québec va investir dans la lutte contre les changements climatiques d'ici 2020, les deux tiers (2/3) de ces sommes-là

3455 sont dédiés au transport, financer le transport collectif, moyens de transport alternatifs, donc plus d'autobus sur la route, une meilleure qualité pour du transport collectif.

3460 Une autre chose qui est faite par le gouvernement du Québec, c'est de travailler beaucoup sur l'électrification des transports. Il y a un réseau de bornes qui est en train de se mettre en place, il y a des rabais très intéressants pour l'achat de véhicules électriques qui, au Québec, où notre électricité est non émettrice de gaz à effet de serre ou très très peu. Donc c'est payant au point de vue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre de passer vers des véhicules électriques.

Le gouvernement a un plan et on travaille beaucoup à cet effet-là.

3465 Également au Québec, on a quand même déjà la grande majorité des maisons qui sont chauffées à l'électricité, donc une source d'énergie non émettrice de gaz à effet de serre. Il demeure qu'il reste une partie des maisons qui sont chauffées au gaz naturel, au mazout et il y a des programmes d'efficacité énergétique qui ont été mis en place pour aider les citoyens et les entreprises, les PME, les commerces à être plus efficaces et à réduire leur consommation d'énergie, donc leurs émissions de gaz à effet de serre.

PAR M. JEAN NOLET :

3475 C'est pas toujours facile de parler après monsieur Benoît! En fait, un élément complémentaire qui mérite d'être mentionné, c'est qu'une façon d'intervenir pour les gouvernements, c'est quelquefois au travers les réglementations également.

Et là, ce qu'on a vu par exemple se produire en Californie via l'adoption de ce qu'on appelle le Low Fuel Standard qui oblige – il y a deux (2) choses d'une part.

3480 On peut obliger l'utilisation de biocarburants par exemple dans les essences, de sorte que la même consommation d'un litre (1 L) d'essence va générer moins de gaz à effet de serre. Mais on peut aussi obliger des gains en efficacité de la part des constructeurs automobiles, et même une partie du parc automobile qui doit être électrique ou des choses comme celles-là.

3485 Alors viser le consommateur directement, des fois, c'est difficile. On parle beaucoup en fonction de l'intérêt de justement d'un prix sur le carbone, mais des fois, le prix carbone mériterait, comme on l'a mentionné un peu plus tôt, demanderait d'être très élevé pour avoir un impact réel sur le consommateur.

3490 Donc il faut arriver avec des mesures complémentaires comme des réglementations dans certains cas qui vont, pas nécessairement forcer le consommateur lui-même, mais forcer les

distributeurs ou les concepteurs de produits à offrir autre chose aux consommateurs pour arriver à ces résultats intéressants.

3495

Et via des programmes complémentaires comme ceux mentionnés par monsieur Benoît, bien, il faut offrir des alternatives aux consommateurs. L'incitatif de prix est un élément important, mais il faut aussi que le consommateur puisse avoir accès à des alternatives de façon à modifier son comportement.

3500

Et ça veut dire quelquefois mettre l'accent également sur autre chose que les émissions de gaz à effet de serre. Ça peut vouloir dire des aménagements urbains différents, de façon à faire en sorte que justement, ce soit plus intéressant de vivre dans des quartiers environnementalement sains.

3505

Ça peut vouloir dire, dans certaines situations peut-être, de favoriser justement, encore là au niveau urbain par exemple, une vie de quartier différente où, par exemple, les gens qui vont vivre dans un quartier vont partager des véhicules, partager des véhicules qui vont être électriques. Et puis là, on modifie des façons de faire en rendant la chose intéressante via par exemple justement la création d'une dynamique différente dans un quartier par exemple.

3510

Alors là, je sais que ça peut paraître très long terme, mais en même temps, bon, c'est des choses concrètes sur lesquelles on travaille.

3515

PAR LE PRÉSIDENT :

Vous avez parlé de l'utilisation des biocarburants. Vous me corrigerez, là, mais l'information que j'ai eue à cet effet fait en sorte que les agendas politiques à travers le monde auraient été substantiellement modifiés au cours des dernières années pour réduire – il y avait des pourcentages éthanol cinq pour cent (5 %), dix pour cent (10 %), l'Europe, c'était dix (10 %) et même quinze pour cent (15 %) – auraient été substantiellement modifiés, parce que des études de cycle de vie auraient montré que le seul biocarburant réellement profitable en termes de réduction des gaz à effet de serre, c'était celui qui est relié à la canne à sucre.

3520

3525

Est-ce que vous avez des informations là-dessus?

PAR M. JEAN NOLET :

Je suis pas un spécialiste de la question et effectivement, il y a beaucoup de questions qui ont été posées, notamment parce que la croissance la plus importante qu'on a vue du côté du biocarburant provenait de l'éthanol mais aux États-Unis.

3530

3535

Et là, on a assisté concrètement à un renversement des programmes qui avaient été mis en œuvre en agriculture, de façon à favoriser par exemple un respect des plantations d'arbres le long des rivières, la création de bandes riveraines, des éléments sur lesquels on a travaillé pendant des années pour diminuer l'impact de l'agriculture sur les cours d'eau ont été renversés, parce que tout à coup, c'est devenu très intéressant de planter davantage de maïs en bordure des cours d'eau pour produire de l'éthanol maïs, parce que le maïs tout à coup a pris une valeur importante sur le marché.

3540

PAR LE PRÉSIDENT :

Mais je visais spécifiquement les émissions de gaz à effet de serre.

3545

PAR M. JEAN NOLET :

Je suis pas un expert de la question, je sais qu'effectivement, dépendamment de la culture utilisée pour produire l'éthanol, pour produire les biocarburants, on va arriver à des résultats différents en termes d'analyse de cycle de vie.

3550

Au Québec, il y a des efforts qui sont faits dans le sens de produire des biocarburants à partir de résidus forestiers.

3555

Dans un cas comme celui-là, à ma connaissance, l'enjeu n'est pas le même que dans le cas du maïs par exemple.

PAR LE PRÉSIDENT :

3560

Madame Gagnon, est-ce que vous avez des compléments d'informations là-dessus?

PAR Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

3565

Je sais qu'on le mentionne dans le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

J'ai pas d'informations précises par exemple sur les incitatifs ou pas justement à produire ou utiliser des biocarburants.

3570

PAR LE PRÉSIDENT :

C'est quand même pas un élément majeur, mais puisque vous l'aviez évoqué, je voulais juste le clarifier. Monsieur Benoît.

PAR M. JEAN-YVES BENOÎT :

3575 Bien, un petit complément! Sans être un spécialiste, effectivement la plupart, beaucoup
d'études démontrent que les biocarburants de première génération, donc avoir des cultures
uniquement dédiées pour produire des biocarburants, ont tendance à être plus émetteurs que
certains types de pétrole qu'on peut aller chercher dans le sol, moins émetteurs que d'autres. C'est
3580 du cas par cas, ça dépend de la région, ça dépend du type de culture et ça dépend des gisements
pétroliers.

Au Québec, ce qu'on privilégie, c'est vraiment les biocarburants de deuxième, troisième
3585 générations. Un peu comme le mentionnait monsieur Nolet, des carburants qui sont faits à partir de
matières résiduelles ou de résidus de cultures non propres à la consommation humaine.

Et dans ce cas-là, plutôt qu'avoir des déchets à traiter, à gérer qui peuvent émettre du
méthane, on les utilise pour faire des biocarburants et là, on a un gain environnemental
appréciable à aller chercher.

3590 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci. Madame Grandbois.

Oui monsieur, pouvez-vous vous identifier et dire de quel ministère vous êtes.

3595

PAR M. SERGIO CASSANAZ :

Sergio Cassanaz du ministère de l'Environnement. Je voudrais ajouter concernant ce que
monsieur Benoît a dit. Je voudrais ajouter principalement que les principales controverses
3600 concernant les biocarburants, pour les biocarburants de première génération, comme lui a dit,
concernant deux (2) problèmes principaux, la première chose, c'est la concurrence avec la
production d'aliments et aussi, les effets importants sur la déforestation dans certaines régions de
la planète. C'est un problème très important dans le cadre lié à la production de biodiesel à partir
de l'huile de palme qui a mené à des déforestations importantes.

3605

Et aussi par rapport au rendement des différents combustibles biocarburants qui est
nettement différent, dans ce sens, évidemment, c'est que parmi les biocarburants de première
génération, comme vous avez bien dit, l'éthanol produit à partir de la canne à sucre est bien sûr le
plus efficace pour une question d'efficacité énergétique, du climat aussi. On a un rendement des
3610 croissances, mais par exemple les biocarburants qui sont produits au Québec le sont à partir de
matières résiduelles, ce qui est une bonne chose aussi.

3615 Donc ce n'est pas une source agricole et on profite des matières résiduelles qui, autrement, seraient jetées. Donc il y a moins de problèmes là-dessus.

Mais évidemment, les biocarburants concurrencent en désavantage avec d'autres sources d'énergies renouvelables. C'est mon avis.

PAR LE PRÉSIDENT :

3620 Merci monsieur. Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

3625 J'aurais une dernière question qui ne porte pas sur les gaz à effet de serre, mais c'est une question que je n'ai pas eu l'occasion de poser dans les séances précédentes.

3630 Donc pour monsieur Bergeron! On a parlé beaucoup de la rivière des Outaouais, et vous nous avez mentionné assez tôt la semaine dernière que vous faisiez des démarches, vous n'aviez pas jusqu'ici trouvé de possibilités techniques de traverser la rivière en forage directionnel horizontal à l'endroit où vous vouliez passer. Vous faisiez des examens ailleurs pour essayer de passer en forage directionnel horizontal.

3635 Puis on sait que les craintes, enfin, de plusieurs personnes, qui ont été exprimées étaient quand même en lien avec un passage plus en surface d'un tuyau versus un tuyau qui se retrouverait à quelques dizaines de mètres, donc si jamais vos efforts pour trouver un endroit ou une façon de passer en forage directionnel horizontal dans la rivière des Outaouais fonctionnaient pas, est-ce que vous avez envisagé la possibilité de peut-être y aller avec un tunnel?

PAR M. LOUIS BERGERON :

3640 Madame la Commissaire, toutes les options sont encore sur la table. Une des options qu'on a considérée, c'est ce qu'on appelle un microtunnel, donc c'est quelque chose un petit peu similaire, mais moins en profondeur.

3645 Je vous dirais qu'on est confiant que l'emplacement alternatif qu'on a montré sur la carte l'autre jour serait un emplacement potentiellement intéressant.

3650 Je vous dirais qu'il y a un petit enjeu au niveau des permis à obtenir pour aller faire les travaux sur le terrain, alors il y a des discussions en cours pour tenter de dénouer la situation et avoir accès au terrain pour faire les tests le plus rapidement possible. Parce que ça fait six (6) mois qu'on est en attente pour faire les tests.

Alors on aimerait bien faire les tests au printemps, dès que possible.

3655 **PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :**

Merci monsieur Bergeron.

3660 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Germain.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

3665 J'en profiterais, il y a madame Alizée Cauchon qui avait laissé une question par écrit qui était sur le thème des gaz à effet de serre. Alors la question qu'elle posait s'adressait à la Commission. C'était : comment la Commission fera l'analyse des GES?

3670 Est-ce qu'il y aura une analyse en fonction des engagements nationaux et internationaux du Québec et du Canada en termes de réduction de GES à court, moyen et long termes?

En somme, quel test pour le climat appliquera la Commission?

3675 Alors comme vous pouvez voir, bien, on a fait deux (2) séances ici. La Commission donc, par les questions que nous avons posées, on peut confirmer que ça fait partie de notre analyse, donc la question des engagements, les cibles du Québec, les cibles éventuelles canadiennes bien entendu, pour l'instant on ne les a pas, si on les a en cours d'analyse, bien entendu on pourra les incorporer.

3680 Donc effectivement, ça fera partie de l'analyse de la Commission dans son rapport. Ça, je peux confirmer ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

3685 Merci monsieur Germain.

3690 Voici ce qui clôt la treizième séance. Je tiens à remercier monsieur Jean-Yves Benoît et monsieur Jean Nolet pour leur conférence, les personnes-ressources bien sûr, le promoteur, les participants dans les différentes salles.

C'est un rendez-vous pour notre dernière séance ce soir à dix-neuf heures (19 h) sur les impacts sociaux et les enjeux de gouvernance. Alors à tout à l'heure.

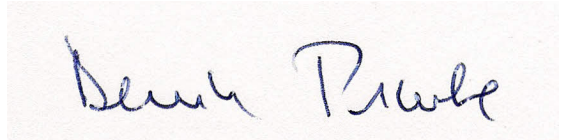
3695

SÉANCE AJOURNÉE AU 17 MARS 2016 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

3700

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifiée sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3705



DENISE PROULX, s.o.

3710

Je, soussignée, YOLANDE TEASDALE, STÉNOGRAPHE officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent (en anglais) sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis au moyen d'un enregistrement numérique et ce, au meilleur de la qualité dudit enregistrement, le tout selon la loi.

3715

ET J'AI SIGNÉ :

Yolande Teasdale, s.o./o.c.r.